



PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 15 juin 2017 à 19h30
Séance de relevée du jeudi 22 juin 2017 à 19h30
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Eric Studer
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séances retransmises en direct sur
« Citoyenne TV » et www.vevey.ch**

04-05 / 2017

M. le Président ouvre chacune des deux séances en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse, le public, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

1. Appel

Séance du 15 juin 2017
85 présents, 15 excusés.

Séance du 22 juin 2017
76 présents, 24 excusés.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'administration communale souhaite que soit traité en priorité le préavis « Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du terrain de football de Copet II et demande de crédit pour travaux de régénération de Copet I », ce afin que les terrains soient prêts pour le 21 août, jour de reprise des entraînements.

L'interpellation suivante est déposée lors de la séance du 15 juin :

- Interpellation de Mme I. Jerbia intitulée « Ayants droit d'y circuler! »

Deux interpellations sont déposées lors de la séance du 22 juin, alors que l'ordre du jour a déjà été adopté. Au vote, le Conseil accepte malgré tout, à une très large majorité (trois avis contraires et quatre abstentions) que les textes suivants soient développés :

- Interpellation de M. O. Schorer et consorts intitulée « Nouvel horaire des CFF : quelles mesures de compensation pour limiter la péjoration des relations entre l'Est Vaudois et Fribourg-Berne ? »
- Interpellation de Mme F. Despot intitulée « De l'intérêt de Festivalocal pour la ville de Vevey »

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, **il est accepté à l'unanimité tel que modifié.**

3. Correspondance

M. le Président donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

Sur les bancs et sur la table à l'entrée de la salle : bulletin d'information Syndics Riviera Info, bulletin d'information ASR pour le mois de mai, bulletin Montreux Vevey Tourisme, programme de juillet à décembre 2017 de la bibliothèque municipale, programme de la Fête multiculturelle, invitation « La culture et vous ? », dates des séances du Conseil communal pour 2018 et programme de la Fête des écoles.

Lettre de M. R. Delafontaine annonçant sa démission du Conseil communal pour le 30 juin 2017. Son remplacement interviendra à la rentrée.

Lettre de la Municipalité demandant une prolongation du délai réglementaire au 5 octobre 2017 pour répondre à l'interpellation de M. S. Ansermet « Groupement forestier de la Veveyse : critiques de la Cour des Comptes ».

M. le Président ajoute que la Municipalité a retiré de l'ordre du jour les réponses aux interpellations de M. Y. Luccarini « La pub ou la vie » et de M. A. Dormond/Mme N. Sjöblom « Quel avenir pour les projets urbanistiques à Vevey ? », prévues pour la séance du 15 juin 2017.

Une discussion a lieu à ce sujet. Au moins un des délais de réponse a été négocié entre l'interpellateur et la Municipalité. Qu'est-ce qui autorise la Municipalité, de son propre chef et sans en parler avec l'interpellateur, à repousser cette réponse ? Les services sont débordés et la Municipalité a beaucoup de travail, mais le traitement des interpellations est prévu par le règlement du Conseil et devrait être respecté, d'autant plus quand il y a eu négociation sur le délai. Plusieurs voix s'élèvent contre un excès de formalisme. Certaines motions, postulats ou interpellations datent de plus de vingt ans. Dans le cas présent, le retard est d'un mois.

La Municipalité entend bien que l'interpellateur n'est pas satisfait du fait qu'il n'a pas encore obtenu de réponse à son interpellation déposée le 9 mars. Idéalement, elle aurait dû répondre déjà lors de la séance du mois de mai. Conformément à l'art. 96, al. 3 du règlement du Conseil communal, la Municipalité a demandé un délai supplémentaire par écrit à l'interpellateur. Ce dernier a accordé un mois supplémentaire, mais cela n'a pas suffi. Compte tenu de la relative complexité de certaines questions et de la très lourde charge de travail de l'administration, la Municipalité a jugé ne pas être en mesure de donner une réponse complète aujourd'hui. Elle avait le choix soit de donner une réponse incomplète et insatisfaisante, soit de compléter la réponse et la déposer au prochain Conseil. Afin de compléter la réponse, proposée en temps et en heure par le service, et privilégiant la qualité, la Municipalité a donc préféré reporter le dépôt de sa réponse à la séance de septembre. Après presque une année de législature, elle souhaite profiter de l'occasion pour faire le point sur les objets en attente de réponse. La Municipalité a à cœur de répondre aux différentes interpellations, postulats et motions déposés au Conseil communal dans les délais les plus courts, mais selon la complexité de la demande et en fonction de la charge de travail de l'administration, il faut lui laisser le temps afin d'apporter les réponses les plus complètes possibles. En comptant un reliquat de six interpellations de l'ancienne législature, le Conseil a déposé 24 interpellations, dont 9 ont été réglées par oral et 9 par écrit. Reste donc les 6 + 6 en suspens, dont celle qui nous occupe ici, soit 12 interpellations. En comptant un reliquat de 13 postulats de l'ancienne législature, le Conseil a déposé 13 nouveaux postulats, dont 2 ont été refusés et aucun traité pour l'instant. Reste donc 24 postulats en suspens. En comptant un reliquat de 5 motions de l'ancienne législature, le Conseil a déposé 2 motions, dont une a été transformée en postulat. Reste par conséquent 6 motions en suspens. Soit un total de 42 objets à traiter par l'administration communale et la Municipalité, en plus des innombrables tâches et projets en cours et à venir. Si l'on compare avec la première année de l'ancienne législature, le nombre d'objets déposés est passé de 26 à 39. C'est sans doute un signe réjouissant de l'activité des conseillers communaux, mais cela n'est pas sans conséquences en matière de charge de travail. La Municipalité est consciente des attentes du Conseil communal et essaie de répondre aussi vite que possible, mais il est difficile de répondre rapidement à toutes ces demandes, qui sont par ailleurs très intéressantes, mais pour certaines complexes. Le rapport de gestion 2016 reflète bien le dynamisme de notre ville et de son administration. La Municipalité profite de l'occasion pour saluer l'engagement et le professionnalisme des collaboratrices et collaborateurs des services communaux, qui travaillent sans relâche pour le bien des concitoyennes et concitoyens de notre ville.

Lettre de M. R. Carrard, habitant St-Légier, relative aux questions d'aménagement, de circulation et de stationnement en ville de Vevey. Les habitants des communes des hauts étant les principaux usagers confrontés aux problèmes de stationnement à Vevey, la Municipalité pourrait-elle traiter de l'opportunité d'inclure un représentant de chacune des communes des hauts dans la commission qui sera constituée pour participer aux réflexions sur le réaménagement de la place du Marché à l'horizon 2020 ?

Lettre de M. Ph. Messeiller traitant de la problématique récurrente des feux de signalisation aux carrefours rue du Clos et rue du Panorama.

Samedi 24 juin, vernissage du nouvel espace d'exposition du collectif RATS au chemin du Verger 10, avec une exposition de l'artiste Caroline Mesquita.

4. Communication(s) du Bureau

M. P. Bertschy profite de ce point pour annoncer que le Vevey Riviera Basket a remporté le titre de champion suisse de ligue nationale B et qu'il évoluera la saison prochaine en ligue nationale A. On peut se féliciter de ce titre et de cette promotion, et être fier du fait que le sport porte haut les couleurs de notre ville dans toute la Suisse (*applaudissements du Conseil*). Il se réjouit de voir quel effort Vevey sera prête à fournir pour soutenir cette équipe, d'une manière ou d'une autre, pas forcément financièrement.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 mai 2017

M. P. Bertschy relève, page 13, que 70 chevalets pour le parti radical et 70 pour le parti libéral représentent 280 affiches. Donc, si l'on estime que le PLR a mis trop d'affiches lors de la dernière campagne, c'est faux. Il y en a eu moins que les 4 x 70 de l'époque.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **le procès-verbal de la séance du 18 mai 2017 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

6. Nomination d'un membre suppléant à la commission de recours en matière d'impôts communaux, en remplacement de M. Nicolas Bonjour (VL)

La candidature de M. F. Baud est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, **M. Francis Baud est nommé membre suppléant à la commission de recours en matière d'impôts communaux à l'unanimité**.

7. Nomination d'une commission chargée de la prise en considération du postulat de M. Dominique Kambale intitulé « Moins de plastique, plus de politique »

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur</u>	:	VER	M.	Antoine Stübi
<u>Membres</u>	:	PDC	M.	Louis Buttica
		VL	M.	Olivier Casellini
		DA	M.	Dominique Kambale
		UDC	Mme	Norma Riesen
		PS	M.	Julien Rilliet
		PLR	Mme	Danielle Rusterholz
<u>Suppléants(es)</u>	:	PLR	M.	Jean-Jacques Burgi
		UDC	M.	Moin Danaï
		PS	M.	Sergio De Stefanis
		VER	M.	Karim El Khalifa
		DA	M.	Alain Gonthier
		VL	M.	Steven Pilet
		PDC	M.	Jean-Marc Roduit

8. Election du Bureau du Conseil pour 2017-2018 (point traité lors de la séance du 22 juin 2017)

M. le Président rappelle que, selon l'art. 14 du règlement du Conseil, l'élection peut s'opérer tacitement si le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir. L'élection du président, des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents peut s'opérer au scrutin individuel secret à la demande d'un conseiller, appuyé par un cinquième des membres présents.

a) du (de la) Président(e)

Mme C. Gigon, au nom du groupe socialiste, présente la candidature de M. Pierre Butty comme président du Conseil communal pour 2017-2018.

« Le groupe socialiste a l'avantage de vous présenter la candidature de Monsieur Pierre Butty pour le poste de président du Conseil communal.

Actuel vice-président, Pierre Butty a eu l'occasion de « se mettre en jambe » en remplaçant une heure durant notre Président actuel, descendu de son perchoir pour intervenir au niveau de notre magnifique bibliothèque municipale lors de la discussion sur le budget 2017. Présidence ad intérim qui n'a en aucun cas interféré sur l'adoption du budget, même déficitaire. N'est-ce pas de bon augure ?

Plus sérieusement, Pierre Butty est né à Romont en 1962. Après une scolarité à Fribourg et des études de pharmacie à Lausanne, avec un doctorat à la clé, il s'est orienté vers le marketing et vers Vevey, où il réside depuis 1999.

Pierre Butty a assuré la communication à l'Alimentarium, avant de le faire pour différentes institutions régionales, dont le théâtre de l'Oriental.

A côté de ce riche et éclectique parcours professionnel, Pierre s'est toujours investi pour la communauté, en étant membre de nombreux comités, Montreux Choral Festival, Ensemble Couleur Vocale, Théâtre de Poche de la Grenette, Société de développement, Montreux-Vevey Tourisme, Festival des Artistes de Rue, Associa-

tion des Musées de la Riviera ou encore Confrérie des Vignerons.

Côté « politique », Pierre Butty est conseiller communal PS depuis 2006, membre de la COGEST puis de la COFI depuis 2011.

Tant au niveau associatif que politique, Pierre Butty n'a pas hésité à endosser les responsabilités de Président. La présidence du Conseil communal, sans vouloir être présomptueux, est faite pour lui ! J'espère que vous en conviendrez. »

Il n'y a pas d'autre proposition.

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, **M. Pierre Butty est élu de manière tacite président du Conseil communal pour 2017-2018, sous les applaudissements du Conseil.**

M. P. Butty accepte cette élection et remercie vivement le Conseil pour cette marque de confiance qui lui est faite. Il s'efforcera d'en être digne. C'est avec plaisir et fierté, mais non sans une certaine appréhension, au vu des débats qui s'annoncent, qu'il aborde cette année de présidence. Il compte sur le Bureau, et en particulier sur Mme C. Dind, pour le soutenir dans cette tâche. Il remercie aussi la section du parti socialiste qui l'a désigné pour cette charge initialement destinée à son collègue Abdelkarim Jerbia, à qui il s'adresse une pensée spéciale à cette occasion.

b) du (de la) vice-Président(e)

En l'absence du candidat, cette élection est reportée à la séance du 7 septembre 2017.

c) du (de la) second(e) vice-Président(e)

M. Ph. Herminjard, au nom du groupe libéral-radical, présente la candidature de M. Christophe Ming comme second vice-président du Conseil communal pour 2017-2018.

« Christophe Ming, conseiller communal, membre du PLR.Vevey, est âgé de 42 ans.

Au plan professionnel, Christophe Ming est directeur des hôtels Astra à Vevey et du Nord à Aigle.

Au titre de commerçant dans le cœur de la ville de Vevey, il connaît bien les Veveysannes, les Veveysans et leurs préoccupations. Très engagé dans la filière économique, il entend « défendre le secteur tertiaire et les métiers liés au tourisme ».

Après un apprentissage au Beau-Rivage Palace à Lausanne, il s'est formé au Brown Palace Hotel dans la région de Denver aux USA. Dans le cadre de sa formation continue, il a privilégié les domaines du marketing et du management notamment.

Actif au PLR.Vevey, il siège dans son comité.

Resté très longtemps membre de la Jeune chambre internationale de la Riviera, il œuvre en 2013 pour la renaissance de la Fête des Narcisses après quelque cinquante ans d'absence à Montreux. Il en a présidé le comité d'organisation en 2015.

Elu Conseiller communal à Vevey depuis 2001, sans discontinuer à l'exception d'une législature, il en connaît désormais tous les rouages, les forces et les faiblesses.

Plusieurs fois candidat au Grand Conseil, il a développé un réseau très étendu dans le canton mais en particulier dans la Riviera, ce qui est un avantage sérieux dans le cadre de son parcours politique. Lors des dernières élections cantonales cette année, il recueilli un nombre de voix très élevé qui malheureusement n'a pas suffi pour décrocher un siège. La faute à l'élection proportionnelle qui voit des personnes élues avec nettement moins de voix dont certaines siègent ce soir avec nous...

Membre du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera, il en a été le président entre 2015 et 2016.

Compte tenu de son parcours professionnel, associatif et politique, eu égard à sa personnalité dynamique et engagée pour le bien-vivre à Vevey, le groupe PLR invite les membres du Conseil communal à le soutenir dans sa candidature à la seconde vice-présidence du Conseil communal. »

Il n'y a pas d'autre proposition.

Personne ne demandant le vote à bulletin secret, **M. Christophe Ming est élu de manière tacite 2^{ème} vice-président du Conseil communal pour 2017-2018, sous les applaudissements du Conseil.**

d) de deux scrutateurs(trices)

Mme M. Gonzalez Moya et M. M. Danaï sont présentés respectivement au nom des groupes Verts et UDC.

Il n'y a pas d'autre proposition. **Mme Marie Gonzalez Moya et M. Moïn Danaï sont élus de manière tacite scrutateurs pour 2017-2018 par acclamation.**

e) de deux scrutateurs(trices) suppléants(es)

MM. R. Pieren et T. Branquino sont présentés respectivement au nom des groupes Vevey Libre et Décroissance-Alternatives.

Il n'y a pas d'autre proposition. **MM. Roger Pieren et Tiago Branquino sont élus de manière tacite scrutateurs suppléants pour 2017-2018 par acclamation.**

M. le Président souhaite au nouveau Bureau pleine réussite dans sa mission.

9. Préavis sur arrêté communal d'imposition pour les années 2018 et 2019 (P2017/12)

Cet objet est renvoyé à la commission des finances.

10. Rapport sur demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du terrain de football de Copet II et demande de crédit pour travaux de régénération de Copet I (2017/P09) Demande de la soustraction au référendum (art.119 RCC)

Rapporteur : M. Umberto Dragone

M. Y. Luccarini estime que cet objet ne doit pas être soustrait au référendum populaire. Le délai est de 10 jours. Les travaux ne vont pas commencer demain. Ne faudrait-il pas d'abord prendre position sur les quatre premiers points, puis décider si l'on soustrait ou pas cette décision aux droits populaires ? C'est la raison pour laquelle il dépose un amendement demandant la suppression du point 5 des conclusions du préavis municipal.

M. P. Bertschy se dit pour sa part favorable aux cinq points des conclusions. Le PLR souhaite par contre que la Municipalité confirme clairement que si le collège devait se construire sur Copet III, les éventuels dégâts qu'il pourrait y avoir sur le terrain de football de Copet II seraient pris en charge par les entreprises responsables.

M. A. Stübi soutient l'amendement proposé. La Suisse a décidé de placer les droits des citoyens au plus haut niveau. Si l'on veut restreindre ces droits, il faut avoir des arguments autres que ceux d'un retard dans la planification ou l'impossibilité d'utiliser un terrain pendant un mois. Il invite le Président à faire voter les cinq points des conclusions de manière séparée, étant donné que les majorités requises ne sont pas les mêmes.

M. V. Matthys relève que lorsqu'un nombre important d'équipes ne peuvent pas s'entraîner pendant plusieurs semaines, cela devient compliqué, d'autant qu'il n'y a pas beaucoup de terrains de substitution à disposition. La démocratie doit être respectée, mais la manière de procéder proposée par la Municipalité lui semble correcte. Il encourage donc le Conseil à refuser l'amendement, afin que ces travaux puissent se faire et que les jeunes sportifs de notre région puissent avoir des installations à la rentrée pour s'entraîner.

M. J.-M. Roduit ajoute que la raison du point 5, c'est qu'il y a un délai à respecter. On peut faire du formalisme, mais si l'on veut que les jeunes disposent d'un terrain pour la reprise du championnat, il faut accepter ce point.

M. P. Bertschy indique que s'il y a un mois de retard pour la livraison du terrain, ce sera un mois de moins de location des terrains par les clubs sportifs, donc une rentrée moindre dans les finances communales. Contrairement à beaucoup d'associations culturelles, les clubs sportifs paient une location. On leur impose des travaux, certes pour leur bien-être, mais ce n'est pas de leur faute si les délais ne sont pas respectés.

M. F. Baud n'est pas opposé au point 5, mais celui-ci n'est pas soumis aux mêmes règles (majorité simple pour les quatre premiers et $\frac{3}{4}$ pour le 5^{ème}). Il ne lui semble donc pas possible de faire un seul vote.

M. le Président pense que pour respecter le règlement, il faudrait amender les conclusions pour supprimer le point 5, puis appliquer l'art. 119 RCC qui prévoit que « lorsque le Conseil, à la majorité des trois quarts des votants, admet que la décision qu'il prend revêt un caractère d'urgence exceptionnelle et que son exécution est incompatible avec l'observation de la procédure référendaire ou que la réalisation de son objet en serait compromise, le référendum ne peut pas être demandé ».

M. A. Gonthier considère que la soustraction au droit de référendum doit être réservée pour des cas vraiment importants. Il ne faut pas que cela devienne une habitude. Dans le cas présent, il n'y a pas une catastrophe imminente. Le délai est de dix jours, pas d'un mois. Il ne voit pas qu'un comité se constitue contre cette décision. Si tel devait être le cas, cela voudrait dire qu'il y a vraiment un très gros malaise et il y aurait un vrai problème de fond à traiter. Interdire le dépôt du référendum est un acte relativement grave qui doit être pris au

sérieux. Il n'y a donc à son avis pas trop de risques à accepter que ce sujet, qui fait grosso modo l'unanimité du Conseil, ne soit pas soustrait au référendum.

M. Ch. Roh estime pour sa part que le risque zéro n'existe pas. Il y a effectivement un caractère d'urgence. C'est d'ailleurs aussi la raison pour laquelle ce point a été avancé dans l'ordre du jour. Il faut penser aux clubs qui utilisent ces terrains. Si les enfants ne peuvent pas reprendre les entraînements le 21 août en vue des matchs de championnat qui s'annoncent dès le début du mois de septembre, ce sera la catastrophe assurée. Ne faisons pas de formalisme. Il encourage donc vivement le Conseil à rejeter cet amendement.

M. J.-M. Roduit trouve qu'il s'agit purement de formalisme. Ce point 5 sert à gagner du temps. Tout le monde est d'accord avec ces travaux. Si on ne touche pas le point 5, les travaux peuvent commencer immédiatement. Si on le supprime, on attend dix jours de plus. Les jeunes méritent d'avoir un terrain prêt même dix jours avant le délai du 21 août.

Mme la Syndique confirme formellement que les dégâts qu'il pourrait y avoir sur Copet II seront pris en charge par les entreprises elles-mêmes. La Municipalité sera particulièrement attentive à ce point.

M. L. Girardin, municipal, estime que c'est bien parce qu'il n'y a pas de risques que le Conseil peut accepter la soustraction au délai référendaire. La Municipalité ne la demande pas de gaité de cœur. Il a fallu se poser des questions sur la rénovation de ces terrains. On a fait des tests pour la partie Copet I ; on ne pouvait pas les faire en plein hiver. Les délais relativement courts ont poussé la Municipalité à prendre cette décision. Deux clubs sont principalement impactés. Cela représente 684 membres, 590 licenciés. Un grand nombre d'équipes, de juniors à vétérans, une école et une mini-école de football sont concernées. Un report des travaux induira un manque très clair de terrains jusqu'à fin septembre. La première équipe ne pourra ni s'entraîner, ni jouer sur ce terrain. Le FC Vevey-Sports a déjà demandé une dérogation afin de pouvoir jouer les trois premiers matchs à l'extérieur, mais la fédération n'accepte qu'une demande sur l'année. Dès le moment où la première équipe ne peut pas jouer de matchs, il y a des conséquences financières et sportives. Le forfait est prononcé lorsque les installations ne sont pas aux normes et que le match ne peut pas avoir lieu. Les frais peuvent aller jusqu'à fr. 600.-- par match et par équipe, et une suspension peut être notifiée au bout de quatre forfaits. Les risques sont dès lors très importants, avec des amendes et, pourquoi pas, une relégation à la fin de la saison. Aujourd'hui, il n'y a pas de solution de remplacement. Impossible de mettre tout le monde à la Veyre, le terrain étant déjà saturé, comme l'ensemble des terrains de la Riviera. Pour la première équipe, aucun terrain, hormis Copet I, n'est homologué dans la région. Un report des travaux serait donc relativement impactant pour les clubs. L'impact serait aussi important sur les trois heures d'éducation physique des classes de Vevey, puisque les salles de gym sont elles aussi totalement saturées et que l'utilisation des terrains de sport en été permet de répondre aux obligations légales de l'accès aux activités sportives pour les enfants. C'est pour toutes ces raisons que la Municipalité demande d'accepter le point 5.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de M. Y. Luccarini est refusé à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et quatre abstentions). **Les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (quatre avis contraires et quelques abstentions).**

M. A. Gonthier rappelle que le point 5 doit formellement être accepté par les trois-quarts des membres présents, ce qui n'a pas été le cas.

M. B. Schobinger ajoute que chaque point des conclusions doit théoriquement être voté séparément. Comme ces points sont tous liés, on a pris l'habitude de les voter en bloc. Mais le point 5 doit être voté séparément pour ce qu'il est, avec la majorité qu'il requiert.

M. le Président remarque que même si l'amendement a été refusé, le point 5 doit effectivement être voté séparément, à la majorité des trois-quarts des votants. Le règlement s'applique ici.

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair quant à la soustraction de cette décision au référendum. Les scrutateurs procèdent à un comptage des voix qui montre que la demande de soustraction au délai référendaire n'obtient pas la majorité requise (84 votants - 60 voix pour, 22 contre et deux abstentions). **La demande de soustraction au délai référendaire est donc finalement refusée.** Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport-préavis no 09/2017, du 24 avril 2017, concernant la « Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du terrain de football de Copet II et Demande de crédit pour travaux de régénération de Copet I » ;

- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;
- VU le caractère d'urgence exceptionnelle, de soustraire au référendum, selon article 119 du Règlement du Conseil communal, le préavis no 09/2017 du 24 avril 2017, concernant la « Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du terrain de football de Copet II et demande de crédit pour travaux de régénération de Copet I » ;

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'480'000.-- pour la rénovation du terrain de football de Copet II et pour les travaux de régénération de Copet I ;
 2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte «Dépense d'investissement» ;
 3. d'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 148'000.-- pendant 10 ans ;
 4. de prendre acte que l'éventuelle subvention du Fonds du sport vaudois pour la rénovation du terrain de football de Copet II viendra en diminution de l'investissement ;
 5. de refuser de soustraire au référendum, selon article 119 du Règlement du Conseil communal.
- 11. Commission de gestion – rapport général, vœux et rapport des sous-commissions, exercice 2016 (2017/P05)**
Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2016

Rapport général de la Commission de gestion : M. Peter Schuseil, président

Rapports des sous-commissions

Administration Générale - Direction de l'Urbanisme, de la Mobilité et du Développement Durable - Direction de la Culture

Administration Générale (AG)	M. Gilles Perfetta
Services informatiques (SI)	MM. Gilles Perfetta et Julien Rilliet
Service des Affaires Intercommunales (SAI)	M. Gilles Perfetta
Direction de l'Urbanisme (DU)	M. Julien Rilliet
Service d'Information du Territoire	M. Gilles Perfetta
Culture institutionnelle et Service culturel	Mmes Antoinette Walter et Anna lamartino

Espaces Publics

Espaces Publics (DEP)	M. Eric Oguey
-----------------------	---------------

Affaires Sociales et Familiales

Affaires Sociales, Logement et Intégration (DASLI)	Mme Claire Marggi
--	-------------------

Architecture et Infrastructure - Education, Jeunesse et Sports

Architecture et Infrastructures	MM. Vladimir D'Angelo et Alexandre Bays
Éducation, Jeunesse et Sports (DJEFS) + Réseau REVE	Mmes Isabel Jerbia et Annette Mayor

Finances - Musées et Bibliothèque - Sécurité

Financés (comptes)	M. Jean-Pierre Boillat
Gérances (musées, vignes et caves, économie et tourisme)	MM. Vladimir D'Angelo et Alexandre Bays

M. le Président ouvre d'abord la discussion sur le rapport de gestion de la Municipalité et le rapport de la commission de gestion. Puis la discussion porte sur les vœux, avant le vote final.

M. S. Ansermet, pages 148 et 149 du rapport de gestion, aimerait savoir quand sera mis en place le nouveau plan directeur des énergies.

Mme la Syndique rappelle que le délégué à l'énergie a cessé ses activités à la fin de l'année dernière et que le nouveau commencera le 1^{er} août. C'est l'un des projets qui sera mis sur la table rapidement, mais il n'est pas possible de donner de calendrier pour le moment. Cette question pourra toutefois être débattue lors de la prochaine réunion de la commission de l'énergie.

M. S. Ansermet, page 81 du rapport de gestion et page 29 du rapport de la commission, regrette que la Municipalité ne présente plus l'évolution chiffrée du traitement des déchets, avec un tableau, comme c'était le cas précédemment, qui permettait de voir l'évolution sur plusieurs années, avec des explications sur ces chiffres. Est-ce possible que ce tableau et ces explications figurent à nouveau dans le rapport l'année prochaine ?

M. J. Christen, municipal, répond qu'il a été demandé de compresser ce rapport pour qu'il soit plus lisible, mais c'est une information qui n'aurait effectivement pas dû passer à la trappe. Il propose de transmettre lors d'une prochaine séance, peut-être sous forme de communication, les informations sur cette évolution, de même que sur les filières des déchets. Ces données seront à nouveau intégrées dans le rapport de gestion l'année prochaine.

M. A. Gonthier, pages 26 et 71 du rapport de gestion, constate qu'on parle de chantiers sans autorisation et de débuts d'habitation sans autorisation. Quelles ont été les sanctions, qu'est-ce que cela implique pour les personnes concernées ?

M. J. Christen répond que ces infractions ont donné lieu à des dénonciations auprès de la Préfecture. Dans un cas, une sanction a été prononcée, dans un autre il y a un recours et un troisième cas en encore en cours de traitement. Il ne peut donner plus de détails.

M. A. Gonthier, page 58 du rapport de gestion, constate qu'il est désormais possible d'avoir une estimation en tout temps du nombre de véhicules en infraction sur la place du Marché, par croisement des infractions livrées par les caméras avec les données provenant des horodateurs. Une des motivations à l'époque pour refuser la pose de capteurs sur les places de parc, c'était justement qu'on ne voulait pas qu'il y ait une automaticité de la dénonciation et qu'on voulait éviter une surveillance automatique généralisée du parcage sur la place du Marché. On nous avait dit qu'il fallait investir pour des moyens technologiques très avancés. On voit aujourd'hui que cela se fait comme le disait la commission, au moyen des caméras qui surveillent la place, alors qu'on nous avait dit à l'époque que c'était strictement impossible. On avait dit qu'on ne voulait pas d'une surveillance généralisée, mais on voit qu'elle se fait quand même.

M. E. Rivier, municipal, rappelle que le système est utilisé pour permettre à l'agent de sécurité de repérer les endroits où il faudrait qu'il fasse un contrôle. Il y a donc toujours une intervention humaine, ce n'est pas un automatisme de caméras qui tirent la sonnette d'alarme. Si on ne fait pas ce contrôle par ce moyen-là, il faudrait mettre des moyens considérables pour surveiller la place, ce que l'on ne veut pas. C'est un moyen pratique qui a largement été mis en place par ASR et qui est toléré par le bureau cantonal chargé de contrôler l'utilisation des caméras sur le domaine public.

M. S. Ansermet trouve que le tableau qui figure en page 177 du rapport de gestion ne sert à rien, parce qu'il est illisible. Il serait pourtant intéressant. Merci de faire en sorte à l'avenir que ce tableau soit lisible.

M. E. Rivier voudrait apporter une correction en page 38 du rapport de la commission. Il est dit, sous animations de Noël : « Pour 2017, le projet intègre plus de produits locaux et fait allusion à nos traditions ». Il s'étonne d'avoir dit cela, parce que le projet 2017 n'est pas encore finalisé. Il propose de modifier le texte de la manière suivante : « Pour 2017, le municipal en charge sera attentif à cette remarque ».

Mme I. Jerbia constate que M. E. Rivier a peut-être la mémoire qui lui fait défaut, parce qu'il a effectivement été dit qu'il fallait faire attention à ce que les produits ne viennent pas de l'autre côté de la planète et il avait garanti qu'il serait attentif à ce que les produits soient locaux. Si l'on est en train de promouvoir les produits locaux, c'est qu'on va en intégrer plus.

La parole n'est plus demandée. La discussion se poursuit sur les différents vœux de la commission. Seul le vœu no 16 a fait l'objet d'une discussion.

La commission propose à la Municipalité de prendre position sur l'éthique des acquisitions et opérations effectuées par Holdigaz, compte tenu des engagements de la Ville pour la stratégie énergétique et du label gold des Cités de l'énergie. Elle souhaite par ailleurs que des comptes rendus soient transmis suite aux assemblées de Holdigaz.

M. S. Ansermet revient sur les pages 176 et suivantes du rapport de gestion et le suivi des participations financières de la commune. La commission de gestion soumet une problématique très importante, celle de l'éthique des acquisitions. Sur ce point-là, la Municipalité ne répond absolument pas. Elle dit qu'elle se préoccupe de la politique des placements, que des questions seront posées à l'assemblée générale et qu'un rapport sera établi. A qui d'ailleurs ce rapport sera-t-il remis ? La problématique est beaucoup plus vaste ; il s'agit de la politique

d'acquisitions, plutôt que de placements, non seulement de Holdigaz, mais aussi de Romande Energie. Ces entreprises pratiquent une politique d'acquisition de PME pour s'emparer de nouveaux marchés. Elles utilisent les importants bénéfices réalisés sur les clients captifs en éliminant du marché ces PME rachetées. La diversité des acteurs dans ces secteurs spécifiques n'est plus assurée. Holdigaz et Romande Energie bénéficient ainsi de monopoles et exercent une concurrence déloyale aux dépens des PME. Il demande que, dans le prochain rapport de gestion de la Municipalité sur le suivi des participations, il y ait quelques explications à ce sujet. Le rapport de la Cour des comptes évoquait précisément ces points pour dire aux communes que, dans le rapport de gestion de la Municipalité sur le suivi des participations financières, il n'y a rien sur ces éléments de stratégie et de réflexions sur la concentration qu'opèrent ces grandes entreprises par le biais des rachats.

M. P. Bertschy rappelle que Romande Energie appartient à l'Etat. On ne peut donc pas parler d'une entreprise privée. Holdigaz et la Cie du gaz utilisent le droit du sol et paient une redevance sur les tuyaux qui sont disséminés sur le territoire veveysan, contrairement à la centrale de chauffage à bois que le Conseil, au contraire du PLR, a acceptée et qui, elle, est soustraite à de redevance d'occupation du sol sur le domaine public. Où est la concurrence déloyale ? Pour une certaine énergie, la Ville facture l'utilisation du sous-sol, pas pour une autre.

M. A. Gonthier indique que le monopole de la Cie industrielle du gaz concerne les installations souterraines. A l'intérieur des immeubles, il y a certains droits pour des installateurs privés. Sauf que, par le fait que Holdigaz rachète une série de petites entreprises, un privé qui voudrait se lancer sur le marché pour faire des installations intérieures, même pour réviser des installations, est désavantagé, parce qu'on tend à s'adresser directement à la Cie du gaz, qui a une envergure beaucoup plus grande et qui peut assurer tout de A à Z. C'est donc une question de défense des PME face aux grandes entreprises ; cela n'a rien à voir avec les droits payés pour le sous-sol.

M. E. Rivier remarque que nous avons d'une part à l'ordre du jour la réponse à une interpellation de M. S. Molliat, d'autre part, à l'intérieur même du rapport, toute une série de questions sur Holdigaz et, maintenant, les questions très spécifiques posées par M. S. Ansermet. En réponse au vœu de la commission, il rappelle que Holdigaz est une société anonyme, détenue majoritairement par des actionnaires privés (57%). A ce titre, le Code des obligations s'applique pour ce qui touche aux droits et devoirs des actionnaires. Certaines collectivités publiques sont représentées dans un ou plusieurs conseils d'administration de la holding : c'est le cas de la Commune de Vevey, qui est présente dans les conseils d'administration de la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz, d'Energiapro et de Holdigaz. Toutes les décisions récentes d'acquisition de sociétés nouvelles ont été prises à l'unanimité des administrateurs appelés à se prononcer, dont le représentant de la commune de Vevey. Parmi les plus récentes, deux d'entre elles sont actives dans le domaine des énergies renouvelables (AGENA – solaire et ECORECYCLAGE – valorisation des déchets organiques). Il est important de relever l'effort consenti par Holdigaz dans le domaine de la recherche et du développement, par son implication dans le financement de plusieurs chaires de l'EPFL actives dans le domaine de la captation et de la valorisation du CO₂ pour rendre le gaz naturel le plus compatible avec les critères de diminution de la production de gaz à effets de serre. On a toujours dit que le CO₂ était responsable de l'effet de serre, mais des pistes sont actuellement développées pour utiliser la molécule de CO₂ et en faire de l'énergie. C'est à cela que travaille Holdigaz.

A la question de savoir si la participation de Vevey au groupe Holdigaz est éthiquement correcte, il répond que la stratégie du groupe Holdigaz en matière d'expansion et d'acquisition vise à permettre à la population de disposer d'une énergie de réseau parfaitement compatible avec des objectifs de respect de l'environnement. A noter que le gaz naturel est l'énergie fossile la moins émettrice de carbone de par sa nature physico-chimique. De plus, couplées avec des installations solaires photovoltaïques et/ou thermiques (fournies par sa filiale Agena), les chaufferies fonctionnant au gaz naturel (proposées par les filiales Taxa et surtout Brauchli) visent l'excellence en matière d'efficacité énergétique. Plus gros producteur de biogaz de Suisse romande par ses trois installations (Lavigny, Roche et Penthaz), Holdigaz fournit déjà tous les clients alimentés par ses trois sociétés de distribution en biogaz, en proportion de leur consommation. Les projets de méthanation du bois vont dans la même direction du développement durable. Les autres sociétés dans le secteur des artisans procèdent de la même volonté stratégique de diminution de la quantité d'énergie consommée par installation. De plus, distribué par réseau souterrain depuis plus de 155 ans par la CICG, le gaz naturel ne nécessite pas de transport routier de matière première, au contraire du mazout et du bois pour les installations de chauffage à bois.

Quant à Petrosvibri et le gaz de schiste, il s'agit d'une participation minoritaire du groupe Holdigaz. Elle a pour objectif d'explorer le sous-sol indigène pour démontrer l'existence de ressources sur le territoire régional. Il est de la responsabilité citoyenne de Holdigaz de préserver l'avenir énergétique régional et cantonal. Le gaz identifié par le forage de Noville n'est pas du gaz de schiste qui aurait nécessité d'avoir recours à la fracturation hydraulique appliquée à ces structures géologiques bien particulières. La poursuite des travaux d'investigation du puit existant (ne nécessitant aucune intervention de type forage) n'est destinée qu'à valider la présence de gaz naturel dans la structure géologique, d'en apprécier les quantités et les coûts de production, le cas échéant. Pour l'instant, ce point est en négociation auprès du Canton ; il n'y a actuellement pas d'autorisation pour poursuivre ces études de la part du Canton.

M. S. Ansermet remercie pour ces explications vraiment très complètes et intéressantes. N'empêche qu'il maintient sa critique concernant la tendance de Holdigaz et Romande Energie à avaler de nombreuses petites entreprises. Il y a une tendance à ce qu'un monopole s'établisse dans ce domaine. Il souhaite que notre représentant soit plus critique et apporte encore des réponses sur ce point précis.

M. A. Stübi aimerait savoir si la réponse de M. E. Rivier est celle de la Municipalité, de la direction des finances ou de l'administrateur de Holdigaz ?

M. E. Rivier répond qu'il s'agit de la réponse claire de l'administrateur de Holdigaz. Chacune des entreprises qui font partie de Holdigaz l'ont fait volontairement. Grâce à la réunification d'un certain nombre de sociétés, des synergies ont pu être développées, en particulier du point de vue de la sécurité. Ce n'est pas tellement pour faire de l'argent, mais plutôt pour essayer d'assurer une gestion correcte de la distribution du gaz. Il rappelle que Holdigaz rapporte fr. 960'000.-- par année à la commune.

M. Ch. Ming rappelle que Holdigaz est détenue à 57% par des fonds privés. Les entreprises qui sont rachetées ne sont pas en concurrence les unes par rapport aux autres puisqu'elles sont actives dans des domaines différents, qui sont plutôt complémentaires. Il préfère pour sa part que les repreneurs soient une société locale qui garde les collaborateurs et le savoir-faire dans chaque entreprise pour qu'il y ait une continuité et que les choses se passent de la meilleure manière. Il faudrait donc plutôt se féliciter que ce ne soit pas des Chinois, des Russes ou autres qui rachètent ces entreprises.

M. Ph. Herminjard ajoute qu'en Suisse il existe la COMCO. La commission de la concurrence intervient lorsqu'il y a des soucis ou des faits avérés de concurrence déloyale, surtout sur des éléments comme le gaz ou l'électricité. S'il y avait un doute à ce sujet, la COMCO tirerait donc la sonnette d'alarme.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du rapport général de la Commission de gestion sont adoptées à une très large majorité (quelques abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2016 ;

VU les rapports de la Commission de gestion ;

d é c i d e

1. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2016 ;
2. de lui adresser, ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal, ses remerciements pour le travail accompli.

12. Rapport sur comptes communaux de l'exercice 2016 (2017/P06)

Rapporteur : M. Jean-Pierre Boillat

M. le Président rappelle la procédure qui sera suivie pour l'examen des comptes, direction par direction, avant la discussion générale.

M. J.-P. Boillat revient sur le vote de la commission de gestion, qui s'est prononcée avec cinq abstentions. Il a essayé en commission de demander si quelqu'un voulait exprimer un avis sur cette abstention. Personne n'a voulu le faire. Peut-être qu'en plénum quelqu'un a envie de se prononcer sur cette question.

Mme I. Jerbia a rappelé à la commission qu'il n'était pas tout à fait normal de faire voter les conclusions d'un rapport sur les comptes alors que ceux-ci n'avaient pas été tous passés en revue avec tous les membres de la Municipalité. Elle s'est donc abstenue, estimant ne pas être en droit ni de les refuser, ni de les accepter. Elle trouve étonnant que pour certaines choses on fasse beaucoup de formalisme, mais qu'on demande le premier jour de valider des comptes qui n'avaient pas pu être étudiés dans leur intégralité.

M. J.-P. Boillat indique que s'il a demandé le premier jour si la commission était d'accord de voter les conclusions, c'est parce qu'il y avait déjà eu le débat d'entrée en matière avec M. E. Rivier. Il a demandé à la commission si cela posait problème de voter immédiatement alors que tous les membres, sauf un, étaient présents. C'est important que la commission de gestion se prononce avec le maximum de membres présents et pas comme d'autres années où plusieurs personnes manquaient au moment du vote. Personne ne s'est opposé à cette proposition. Il ne comprend donc pas pourquoi il y a eu ces abstentions.

Mme I. Jerbia réfute ces propos. Elle a clairement rappelé à la commission que ce n'était pas tout à fait la procédure à respecter et elle s'y est opposée.

M. E. Rivier présente quelques tableaux en préambule à la discussion, qui permettent de mieux appréhender les comptes communaux. Ces documents sont joints en annexe au présent procès-verbal.

La brochure des comptes est ensuite examinée dans le détail :

I. Comptes 2016 par direction

1. Administration générale La parole n'est pas demandée.

2. Direction des finances

Compte 220.4370 **Amendes fiscales**

M. J.-P. Boillat rend la Municipalité attentive à ce dossier, qui est paraît-il un gros dossier de soustraction fiscale.

Compte 269.3123 **Terrains de Copet - Achats et consommation d'électricité**

M. W. Riesen revient sur ce poste, comme il le fait depuis plusieurs années. Mme la Syndique vient des Verts, on a voté la stratégie énergétique 2050, il faut donc absolument économiser l'énergie. On lui a promis l'année dernière qu'on allait diminuer de moitié la consommation d'énergie. Il constate aujourd'hui que rien n'a été fait, le budget a même été dépassé. Un tel comportement est inacceptable. Si la Municipalité n'est pas capable d'intervenir, il faut peut-être que ceux qui utilisent l'énergie paient ce qu'ils consomment. Ce n'est pas aux citoyens d'assumer un tel gaspillage d'énergie.

Mme la Syndique répond que, dans le projet de Copet, il est prévu de changer les LED. Cela devrait donc permettre de diminuer la consommation électrique.

M. W. Riesen indique que cela ne concerne que Copet II, pas Copet I. Et c'est surtout sur Copet I qu'il y a ce gaspillage d'énergie.

M. Ch. Ming s'est renseigné auprès du président du club pour savoir comment se passait l'éclairage à Copet. Il semble que parfois ils doivent même finir des matchs dans la nuit parce qu'il y a un compteur automatique qui éteint la lumière.

3. Direction de l'architecture et des infrastructures La parole n'est pas demandée.

4. Direction des espaces publics La parole n'est pas demandée.

5. Direction de l'éducation La parole n'est pas demandée.

6. Direction de la sécurité La parole n'est pas demandée.

7. Direction des affaires sociales et familiales

Compte 760.3011 **Office du logement – Traitement du personnel**

M. J.-P. Boillat a fait part de son étonnement quant à la différence par rapport au budget. Il a demandé qu'on l'éclaire sur la réorganisation de ce service. Il s'étonne que, pendant les six mois qui ont suivi l'entrée en fonction de la Municipalité, il n'y ait pas eu de réorganisation sérieuse et concrète de ce secteur. Où en est la réorganisation de ce service ?

M. M. Agnant, municipal, répond que la réorganisation est en cours et que les choses sont en bonne voie.

8. Direction de la culture

Compte 82021.3119 **Musée des Beaux-Arts – Achats pour les collections**

M. J.-P. Boillat indique que la question a été posée sur d'éventuelles ventes que le musée aurait pu faire. Il lui a été répondu qu'on ne vend pas des collections qu'on a reçues en cadeau. Mais il semblerait qu'il y ait un débat

au niveau des musées romands afin de voir ce qui peut être amélioré ou ce qui devrait changer à ce niveau-là. La discussion est en cours, affaire à suivre.

Compte 82032.3011 **Musée Suisse de l'Appareil photographique – Traitement des concierges**
Compte 82032.3012 **Salaires du personnel auxiliaire**

M. J.-P. Boillat relève l'excellente réaction de la direction du musée, qui a décidé de se séparer de l'entreprise qui pratiquait des conditions de travail inacceptables pour ses concierges, et qui a décidé de sa propre initiative, en tout cas à titre provisoire, d'engager un couple de concierges qui, il l'espère, sera pérennisé par la suite.

Compte 82041.3113.01 **Musée historique de Vevey – Achat de mobilier et matériel**

M. J.-P. Boillat indique que la commission a jugé judicieuse l'installation dans ce musée d'un système de vidéo-surveillance.

9. Jeunesse et sports	La parole n'est pas demandée.
II. <u>Tableaux des charges et des revenus</u>	La parole n'est pas demandée.
III. <u>Tableaux du bilan</u>	La parole n'est pas demandée.
IV. <u>Tableaux complémentaires</u>	La parole n'est pas demandée.
V. <u>Fonds spéciaux</u>	La parole n'est pas demandée.
VI. <u>Rentiers spéciaux</u>	La parole n'est pas demandée.

Discussion générale

M. W. Riesen estime que trop, c'est trop ! Au-delà d'un slogan de campagne, cette exclamation prend tout son sens à la lecture des comptes 2016, qui bouclent avec un déficit de 5,8 millions de francs. L'aggravation de la santé financière de la commune se poursuit, sans que la Municipalité ne prenne réellement le taureau par les cornes et ne décide d'un changement de stratégie. Années après années, il s'efforce de tirer la sonnette d'alarme, de mettre en garde la Municipalité et le Conseil communal contre l'absence de viabilité de la politique budgétaire menée par nos autorités depuis 15 ans. Comment un budget peut-il tenir la route si les dépenses ne sont pas maîtrisées et si les impôts rapportent de moins en moins, malgré une constante augmentation de la population ? Ne nous cachons pas derrière notre petit doigt et regardons les choses en face : la stratégie de la Municipalité a clairement échoué ! Il est donc temps de remettre à plat notre politique financière. Cet assainissement doit s'opérer par les deux bouts. D'une part, il est urgent de réorganiser les services communaux de sorte à bénéficier des synergies cruellement absentes à l'heure actuelle. Cette réforme doit aussi permettre de maîtriser les dépenses publiques, par des économies d'échelle et la limitation de la politique d'arrosoir et de clientélisme actuellement pratiquée. D'autre part, la politique de générosité de la gauche présente un attrait certain pour une population qui ne paie pas ou très peu d'impôts, voire qui coûte à la collectivité. Il ne faut dès lors pas s'étonner que les recettes fiscales soient en baisse chronique. A l'inverse, on trouvera toujours le moyen de couper les ailes aux rares bons contribuables, surtout lorsqu'ils ont l'intention d'apporter une valeur ajoutée à la ville. Nous devons complètement repenser notre façon de gérer notre cité, qui prétend être une ville d'images. Quelle image donnons-nous ? Quand on voit l'état de délabrement des routes et des bâtiments, malgré une lourde fiscalité communale, on pourrait croire aux signes évidents de la décroissance, voire de la déliquescence. Ce n'est pas si grave diront certains ! Tant que nous pourrons boire du vin à profusion dans les caveaux de la Fête des Vignerons pour oublier le piteux état de nos finances, il n'y a aucune raison de s'inquiéter. Prenons juste garde à la gueule de bois : à Vevey, après les Cent-Suisses, il y aura les Sans-Sous !

M. J.-P. Boillat remarque que cela fait des années que l'intéressé donne toujours les mêmes arguments. Mais il n'a jamais fait aucune proposition. La seule proposition positive a été la création d'un pont de danse au bas de la place du Marché !

M. V. Matthys indique que le groupe socialiste soutiendra les conclusions du préavis, conscient à la fois des efforts menés par la Municipalité et ses services pour réduire certaines charges, notamment dans la rubrique 31 – Biens, services et marchandises, avec un montant total inférieur aux comptes 2015 et au budget 2016 (à prendre en compte lorsqu'il sera question du budget 2018) et de la quasi-impossibilité, du moins à court terme, de peser sur des charges qui sont liées soit à des décisions prises au niveau cantonal, soit à des engagements intercommunaux. Le groupe socialiste est également conscient que les revenus ont été surestimés au moment de l'établissement du budget (à prendre en compte lors du budget 2018 afin de ne pas enjoliver artificiellement

ce budget). Par contre, il constate que le rapport de la commission de gestion ne donne pas d'appréciation sur l'état des comptes à l'intention des membres du Conseil. Il y est fait état de réponses à des questions posées rubrique par rubrique. Si la loi sur les communes indique que c'est à la commission de gestion de contrôler les comptes et que les représentants de la commission des finances participent aux séances de validation des comptes aux côtés de celle de gestion, il n'y a pas véritablement de rencontre COGEST-COFIN comme le prévoit l'art. 67 du règlement du Conseil. Cet article stipule que la COGEST et la COFIN se rencontrent au moins une fois l'an afin de procéder à un échange de vues à propos des comptes avant le dépôt du rapport. Cela pourrait être l'occasion d'élaborer une appréciation commune des comptes, appréciation qui pourrait être comparée avec celle se trouvant dans le préavis de la Municipalité et au travers des tableaux présentés par le municipal des finances. A étudier pour l'année prochaine.

M. J.-M. Roduit remarque que le groupe PDC n'est de loin pas satisfait des comptes 2016. Un déficit de 6 millions de francs, c'est vraiment énorme, surtout que la commune a quand même des revenus de 136 millions de francs. Avec de tels revenus, on devrait être capable d'équilibrer les comptes. La précédente municipalité et son syndic avaient promis que les comptes seraient équilibrés avant la fin de la législature ; cela n'a pas été le cas. Une partie du Conseil tire la sonnette d'alarme depuis de nombreuses années. On nous dit que c'est le travail du Conseil communal, mais c'est plutôt à la Municipalité de trouver des solutions pour arriver à l'équilibre des comptes. Pour manifester son mécontentement, le groupe PDC s'abstiendra lors du vote.

M. P. Bertschy indique que le groupe PLR a plusieurs inquiétudes. La première, plus que le déficit des comptes, c'est l'autofinancement. La Municipalité tablait sur 6 millions par année, or nous sommes en-dessous de 4 millions. On investit passablement, on a de nouveaux projets, de nouvelles idées, mais on n'arrive pas à les assumer sans emprunter. La 2^{ème} crainte, c'est que la Ville n'arrive pas à assumer les dépenses du budget courant. Les deux autres villes du district présentent des comptes bénéficiaires. Même Lausanne, administrée par une municipalité plus à gauche encore que celle de Vevey, réalise un bénéfice depuis quatre ans. Jusqu'à quand va-t-on se permettre et autoriser cela ? La droite de la commission des finances a proposé un certain nombre d'amendements l'année dernière, pour environ un million de francs. Le Conseil communal ne les a pas acceptés. C'est la démocratie, mais il est faux de dire que rien n'a été proposé.

M. A. Stübi et le groupe des Verts se joignent à la déception et à l'insatisfaction face à ces comptes. Il se dit toutefois content d'entendre parler de « nous », et non pas de « la Municipalité ». Ces résultats sont de la responsabilité de tous. On voit qu'au niveau des postes du budget qui sont effectivement en mains de la Municipalité, le cadre financier a été respecté et l'écart naturel entre un budget et les comptes, généralement admis à 3%, se situe en-dessous de 3%. Où l'on pêche, c'est sur l'évaluation de la facture sociale et des recettes. Tout le monde a validé ces montants. La commission des finances a probablement manqué de curiosité sur ces positions du budget. Il a pour sa part demandé à plusieurs reprises si l'on ne pouvait pas s'améliorer en termes de planification ; il lui a été répondu que c'était impossible. Il faudra faire mieux à l'avenir et passer peut-être un peu plus de temps sur ces postes, qui sont conséquents. Les Verts approuveront les comptes. Les refuser pourrait laisser penser qu'il y a suspicion d'une mauvaise tenue des comptes. Il se dit content que la commission des finances, lors de sa dernière séance, ait pris conscience de la nécessité d'avoir plus de temps pour arriver à des compromis entre les partis en vue d'avancer dans le domaine financier.

M. L. Lavanchy rappelle que, lors de la discussion sur le budget 2017, des estimations, même très grossières, sur la situation des comptes 2016 avaient été demandées. Au vu des indices de réponses, certes forcément floues et d'une prudence toute vaudoise, il avait demandé s'il était bien juste d'en conclure que le déficit serait de 5 à 6 millions de francs. La réponse fut un grand silence, mais personne ne l'avait contredit. C'est dire que le groupe Décroissance-Alternatives, ni personne d'ailleurs, n'a pas été surpris par les chiffres des comptes 2016. Ce qui est embêtant, c'est que nous avons accepté un budget 2017 plus optimiste sur les rentrées fiscales que les comptes 2016 et refusé d'adapter les impôts en conséquence. On sait que la marge de manœuvre réelle dans un ménage communal est faible. Dans le préavis sur le taux d'imposition pour 2018-2019, page 9, la Municipalité évalue la part compressible du budget à 15 millions de francs, soit un gros dixième du budget total. Les dépenses effectives ont été de fr. 1'378'000.-- inférieures à celles budgétisées ; on a donc économisé 10% de ce qui est compressible, ce qui est tout à fait honorable sur le plan comptable, mais dangereux. D'abord pour la santé des collaborateurs et pour la qualité des prestations offertes aux Veveysannes et aux Veveysans. Deux millions d'économies sur les charges salariales, soit un million de plus que ce qui est comptabilisé pour la mesure d'économie qui repousse de trois mois le remplacement d'un employé. Bien sûr que la facture sociale augmente (+1,8 millions). Mais si chacun diminue ses prestations (Confédération, Canton), si on ne verse pas aux employés un salaire suffisant pour la simple survie de leur famille, alors la facture sociale ne pourra qu'augmenter. Reste la diminution des rentrées de l'impôt sur le revenu (4 millions par rapport au budget, soit 10% de pertes). Comment avons-nous pu accepter des prévisions si optimistes ? En particulier les effets du rattrapage ont été fortement surévalués. C'est certes un facteur totalement indépendant de ce que fait ou ne fait pas la Municipalité, mais c'est un chiffre qui a diminué d'année en année et on doit se demander pourquoi la baisse des effets de rattrapage n'a pas été mieux anticipée. Le préavis sur les comptes 2015 usait d'une phrase

très semblable à ce qui figure dans le préavis cette année. On y lit que la stagnation du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en 2015 s'explique par la forte diminution des effets de rattrapage des exercices précédents. Rien n'a changé. Alors, même si le budget 2016 a été élaboré fin 2015, avant le résultat final des comptes, les signes avant-coureurs auraient pu être détectés. N'aurait-il pas été prudent de se rallier l'année passée déjà à la proposition d'augmenter le taux d'imposition ? A quel niveau s'arrêtera la baisse des effets de rattrapage ? A-t-on atteint le plancher ? On peut dire que la Municipalité a mené une saine gestion rigoureuse, économe, mais le groupe Décroissance-Alternatives regrette que cela se soit fait en exerçant une pression constante sur le personnel communal, lui demandant toujours de faire plus avec la même chose, si ce n'est avec moins. Les conséquences s'en font sentir sur le plan financier, ce qui n'est jamais mortel, mais aussi et avant tout sur le plan humain, qui est lui, par nature, vulnérable. Acceptons les comptes, mais ne faisons pas comme au basket et méfions-nous des paniers percés.

M. P. Bertschy aimerait que l'on arrête de dire que la minorité de droite attaque la culture. Les principaux amendements présentés lors du budget 2017 concernaient les nouveaux postes proposés par la Municipalité, pas ce qui est déjà en place. Le groupe PLR s'abstiendra lors du vote. Il ne refusera pas ces comptes, puisqu'en l'occurrence le blâme n'est pas à faire à la Municipalité, mais à nous tous et toutes. Nous sommes tous responsables. Pour certains, c'est parce qu'on n'a pas augmenté les impôts, pour d'autres parce que nous n'avons pas accepté les amendements qui ont été proposés. Chacun ses raisons, mais nous sommes tous responsables aujourd'hui de cette situation.

M. B. Schobinger indique que le groupe UDC ne votera pas en faveur de ces comptes. Il souhaite revenir sur la question de la stagnation des recettes fiscales. Beaucoup de personnes viennent s'installer à Vevey, mais les recettes stagnent. Cela signifie que ces personnes ne sont fiscalement « pas très intéressantes ». Il y a une réflexion à avoir à ce niveau-là. Il faut mettre en place des conditions-cadres qui soient favorables pour que des personnes qui ont un revenu important viennent s'installer à Vevey. Et ces conditions-cadres ne se feront certainement pas en augmentant les impôts. Il y a des réflexions à avoir aussi au niveau des appartements qui se créent, pour avoir des revenus, mais également des droits de mutation, qui soient intéressants. Il faut des places de stationnement en suffisance, etc. Il invite la Municipalité à se pencher sur cette question.

M. Ch. Ming rappelle que l'impôt foncier a été augmenté, passant de 1,2 à 1,5 points, et que les tarifs de parking ont augmenté de 60%. Il est donc faux de dire que rien n'a été fait au niveau des recettes. Les comptes sont ce qu'ils sont, mais il n'a entendu personne poser la question franche et directe de savoir si des mesures urgentes d'économies ont été prises pour 2017. A-t-on pris des mesures drastiques pour éviter de se retrouver dans la même situation l'année prochaine ?

M. A. Gonthier remarque que la Municipalité est en permanence en train de prendre ce type de mesures, puisque dans l'exercice dont il est question ce soir, elle a fait des économies par rapport au budget. Une légende urbaine veut nous faire croire que des hordes faméliques et désargentées déferlent sur Vevey, qui ne paient pas d'impôts et coûtent à la collectivité. Avec le niveau du prix au mètre carré de vente des appartements et le niveau moyen des loyers des nouveaux immeubles mis sur le marché, ces « hordes faméliques » ne trouveraient pas à se loger. Le préavis relatif à l'augmentation du taux d'imposition 2018-2019 montre l'évolution de la pyramide fiscale. On voit qu'il y a une extraordinaire stabilité pour l'essentiel, notamment pour la catégorie de 0 à 10'000. Il y a certes une augmentation, mais pas une croissance infinie. Les grosses variations se trouvent dans la tranche la plus élevée, mais elles ont plus l'air de relever du hasard que d'une politique municipale. Il ne croit pas que ce soit la politique des parkings ou la politique sociale qui attirent l'une ou l'autre des catégories. La question est de savoir pourquoi il y a eu cette baisse des rattrapages d'impôts, pourquoi cela a l'air de toucher Vevey plus que les autres communes. Peut-être que si on arrive à comprendre cela, on sera un peu plus malin dans l'élaboration du budget et on arrivera à faire quelque chose. Mais faire des grands discours de ce type-là n'amène rien à personne.

M. P. Schuseil indique que le groupe Vevey Libre approuvera à une large majorité ces comptes. A titre personnel, il rejoint ce qui s'est dit quant à la responsabilité globale que nous avons tous dans les résultats de cet exercice. Mais c'est justement cela qui le motive à assumer ces comptes et à les accepter au lieu de s'abstenir.

M. W. Riesen remarque qu'il n'a malheureusement pas la compétence de changer la stratégie de notre commune. C'est pourtant ce qu'il faut faire. Il faut prendre des mesures d'urgence. On ne peut pas à nouveau revenir avec un budget similaire comme on l'a fait ces dernières années. Ce n'est pas comme cela qu'on va assainir les finances de la commune. Il faut changer de stratégie, voir ce qui nous coûte de l'argent et ce qui ne nous apporte rien. A un moment donné, il faut couper dans les prestations, il n'y a pas d'autres solutions. L'année dernière, il a proposé de faire un audit. Il est le seul qui conteste depuis des années la stratégie, qui essaie de faire quelque chose, mais c'est la gauche qui, à chaque fois, ne veut rien changer. On ne peut pas lui reprocher de ne rien faire. Montreux et La Tour-de-Peilz ont réalisé des bénéfices avec un taux d'imposition nettement inférieur. La problématique actuelle de la facture sociale est la même pour ces communes. Pourquoi les autres

y arrivent, alors que nous n'y parvenons pas ? Est-ce qu'on veut continuer à être la honte du canton ou est-ce qu'on veut enfin changer les choses ?

Mme N. Riesen n'a pas apprécié les remarques du rapporteur. A la commission de gestion, il est faux de dire qu'on n'intervient pas. La situation est connue depuis longtemps. Il y a une solution, qui a déjà été appliquée à Vevey, c'est la mise sous tutelle. Puisque le Conseil et la Municipalité n'en sont pas capables, faisons en sorte que d'autres prennent le problème en charge et fassent avancer la commune.

M. J.-M. Roduit croit que si l'on veut sortir de cette ornière, la seule solution est que les partis s'entendent. Un point d'impôts représente fr. 900'000.--. Une augmentation de trois points représenterait fr. 2'700'000.-- ; cela ne suffira pas pour équilibrer les comptes. Il faut sortir de nos dogmes et essayer ensemble de trouver une solution.

M. E. Rivier admet que toutes les municipalités du canton ont toujours vécu avec la notion de rattrapage. On a toujours dit qu'il ne fallait pas se faire du souci au niveau du budget parce qu'il y aurait un rattrapage. Aujourd'hui, la réalité, c'est qu'il y aura de moins en moins de rattrapage, parce que les déclarations d'impôts sont plus justes. Ce que nous avons mis en place comme indicateur, c'est l'évaluation de la masse fiscale facturée au cours de l'année, ce qui donne une indication assez correcte pour savoir sur quel montant on pourra compter l'année suivante. C'est un progrès, mais il est vrai que la Municipalité a mal estimé cette augmentation. Les chiffres qui figurent dans le préavis sur le taux d'imposition montrent que les gens qui paient des impôts sur un revenu de fr. 100'000.-- ont plutôt augmenté par rapport à la partie qui ne paie pas du tout d'impôts, qui elle est relativement stable. La Municipalité est liée au budget que le Conseil a voté ; il n'est donc pas possible de prendre des mesures drastiques dans les mois à venir. Mais la Municipalité est constamment attentive à cette problématique et fait très attention. C'est vrai que, par rapport à toutes les villes du canton, Vevey est la moins bien lotie. Mais la Municipalité a, depuis le début de l'année, fait une analyse extrêmement poussée de la situation. Elle a réfléchi pour arriver à présenter avant l'été le préavis sur le taux d'imposition. Et contrairement à ce qui a été dit, il n'est pas proposé uniquement d'augmenter les impôts. La Municipalité prévoit une hausse d'impôts de trois points, mais elle va aussi chercher des pistes à la fois d'économies et de ressources nouvelles pour un montant d'environ un million de francs. Ces deux mesures s'additionnant, cela représente 4 points d'impôts. Le déficit structurel cette année étant de 4 millions, c'est donc une solution politiquement acceptable. La Municipalité pense qu'il ne faut pas prendre des mesures agressives et qu'il n'y a aucune chance politiquement qu'on s'en sorte si elle avait proposé six points d'augmentation d'impôts pour couvrir la totalité du déficit. La Municipalité veut arriver à la fin de la législature avec des budgets équilibrés. L'effet de rattrapage n'existant plus, il ne faut plus dire que ce sont les comptes qui comptent, mais bien les budgets. Cette tâche, c'est celle du Conseil, mais c'est d'abord celle de la Municipalité, qui va proposer des pistes d'économie et de revenus supplémentaires. Le Conseil aura à les accepter et non pas à combattre pour chaque piste d'économie. Il y aura un vrai débat et il se réjouit d'avance de faire ce débat avec le Conseil.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la majorité (une dizaine d'avis contraires et une vingtaine d'abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 6/2017 du 8 mai 2017, concernant « Comptes communaux de l'exercice 2016 » ;

VU le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

d'approuver les comptes de l'exercice 2016, soit :

1. Comptes de la Ville
2. Comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville

et d'en donner décharge à la Municipalité.

13. Rapport sur gestion et comptes 2016 du Fonds culturel Riviera (2017/P07)

Rapport lu par Mme Anna Iamartino

M. Y. Luccarini intervient au sujet de la liste des demandes de soutiens ponctuels. Pour 2016, cela représente à peu près fr. 100'000.-- pour 14 demandes acceptées. On distribue donc quelques miettes de ce fonds à ces soutiens ponctuels. Vingt-cinq demandes ont été refusées, sans trop savoir pourquoi. Peut-être que certaines

ne rentraient pas dans le cadre du règlement ou du rayonnement régional, mais on peut imaginer que ce n'est pas la seule raison. Ne pourrait-on pas distribuer un peu plus pour ces demandes ponctuelles ? Fr. 100'000.-- sur 3,7 millions, cela ne représente pas une somme énorme. Ne pourrait-on pas demander aux grosses institutions, pour lesquelles une baisse de fr. 5'000.-- est plus gérable que pour une petite association ?

M. M. Agnant répond que ces subventions ponctuelles n'ont pas de fondement historique. Le Fonds culturel a été créé au départ pour deux institutions principalement. Les subventions ponctuelles se faisaient à bien-plaire ; elles se sont installées au fil des années. Mais ce n'est pas le but principal du Fonds culturel que de financer ponctuellement des manifestations.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une très large majorité (trois abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 07/2017 du 31 mars 2017 sur les comptes 2016 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2016 du Fonds culturel Riviera.

14. Rapport sur gestion et comptes 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (2017/P08)

Rapport lu par Mme Elodie Lopez

La parole n'est pas demandée. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 08/2017 du 3 février 2017 sur la gestion et les comptes 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- a) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2016 ;
- b) de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2016.

15. Rapport sur rue du Nord - Demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif du réseau d'égout et aménagement partiel de l'espace public (2017/P10)

Rapporteur : M. Thomas Delavy

M. B. Schobinger félicite la Municipalité de profiter des divers chantiers, notamment celui du chauffage à distance, pour réadapter les canalisations en conséquence. Par contre, il ne voit pas le projet d'aménagement de la rue du Nord comme étant très opportun. Un espace de mobilité douce doit avoir deux aspects. Il doit servir l'environnement immédiat et le quartier, mais surtout il doit s'inscrire dans un cheminement de mobilité douce. Il aurait été plus judicieux de réaliser un cheminement qui aille des quais de la Veveyse jusqu'à la place Robin, sur la rue des Tilleuls ou la rue des Marronniers. La rue du Nord est un axe vertical qui part et ne débouche sur rien d'intéressant. Il n'y a pas de vision globale sur les cheminements de mobilité douce. Quels sont les axes qui seront dévolus à la mobilité douce, au trafic, aux transports publics ? C'est la raison pour laquelle il dépose le même amendement qui a été présenté en commission, c'est-à-dire de ramener le montant du crédit à fr. 1'810'000.-- (économie de fr. 280'000.--) et de ramener l'amortissement à fr. 20'500.--.

M. S. Ansermet remarque que l'intéressé justifie cette demande en disant qu'il faut une vision plus globale et propose une autre rue. Il ne voit pas en quoi ces deux éléments justifient la diminution de fr. 280'000.--.

M. B. Schobinger indique que le nouvel aménagement de la rue du Nord coûte fr. 280'000.--. Ce qu'il demande, c'est de la remettre en état comme elle est actuellement, sans la création de cet espace. Il préfère garder ces fr. 280'000.-- pour les mettre sur un autre cheminement de mobilité douce, comme la rue des Marronniers, ou la rue des Tilleuls, qui sont des axes plus intéressants. Cet argent peut à son avis être mieux investi pour la mobilité douce qu'à cet endroit proprement dit.

M. S. Ansermet trouve ce raisonnement étrange. On fait passer une préférence par le biais d'une diminution de crédit. Ces préférences doivent être exprimées d'une autre façon, par le biais d'une interpellation ou autre.

M. P. Bertschy soutient l'amendement proposé. Le seul moyen dont dispose le Conseil communal est d'accorder ou pas un crédit. Dès lors, ce crédit à cet endroit, c'est non. A la Municipalité de proposer un autre endroit. Le groupe PLR a deux craintes par rapport à ce projet. La première, c'est la mobilité des voitures dans ce quartier. On va reporter le trafic de la rue du Nord sur les autres rues. Or, c'est déjà un problème aujourd'hui. Le 2^{ème} point concerne le nombre de places qui seront supprimées. Une certaine partie de la population a besoin de ces places de parc. On nous dit qu'elles seront compensées à moyen terme, dans le futur, mais aujourd'hui, pour le PLR, la confiance en la Municipalité sur ce sujet est rompue.

M. L. Lavanchy s'opposera pour sa part à cet amendement. Tout le monde aimerait bien sûr avoir un plan directeur pour ces cheminements. Certes, il faut obtenir un tel plan, si possible le plus rapidement, mais ce n'est pas parce qu'il n'existe pas encore qu'il faut refuser cet aménagement. Si cette rue ne mène pas forcément directement de la Veveyse à la place Robin, elle passe devant la maison de quartier et nous avons là la possibilité de créer un espace de rencontres, d'activités pour la maison de quartier. Cette seule raison suffit pour soutenir l'aménagement piétonnier de cette rue. Les places de parc sont évidemment importantes, mais si on les déplace, où est le problème ? La Municipalité a promis que sur les douze places de parc, dix au moins seraient déplacées à proximité. Dès lors, acceptons le préavis tel que présenté.

Mme C. Gigon indique que le groupe socialiste acceptera, à sa très grande majorité, la demande de crédit d'ouvrage telle que présentée car il lui semble important d'aller de l'avant avec des projets de ce type, celui-ci faisant office de projet-pilote. Le PS attend toutefois avec impatience que la Municipalité présente une vision réfléchie et adaptée concernant la mobilité et l'aménagement de la ville.

M. J. Zaugg habite le quartier, contrairement aux personnes qui se sont exprimées jusqu'à présent, qui ne savent donc pas de quoi elles parlent. Il rappelle que le PMU prévoit que l'avenue de Gilamont, depuis le pont de l'avenue de Corsier jusqu'à la place de la Gare, soit fermée dans le sens de la descente et que la rue des Moulins est interdite à la descente. La suivante, c'est justement la rue du Nord. Si on la ferme, il n'y aura plus de possibilité de descendre sur Vevey. La rue de Fribourg et la rue Gutenberg sont coupées quand il y a la Fête multiculturelle ou la Fête des voisins. Ensuite, c'est le chemin Vert, rue périphérique qui appartient pour moitié à Corsier. Avant de prendre une décision, il faut donc bien réfléchir aux conséquences que va avoir cette fermeture. Il met une fois de plus en doute l'affirmation selon laquelle les gens du quartier ont été consultés. Ce n'est pas vrai. Si les 3'000 ou 4'000 habitants du quartier avaient été convoqués, il ne voit pas comment ils auraient pu rentrer dans la maison de quartier. Avant de faire quoi que ce soit, il faut demander au moins l'avis des gens du quartier, c'est-à-dire ceux qui sont dans l'autorisation A, et seulement ceux-là.

M. B. Schobinger constate que la gauche n'a rien contre le fait qu'on refuse des PPA parce qu'il n'y a pas de vision globale, mais ici, alors qu'il n'y a pas de vision globale non plus, elle veut quand même faire les travaux. Il a habité le quartier quelques années. Le 99,9% du trafic est constitué de gens qui cherchent une place de parc. Fermer cette rue ne va pas changer fondamentalement la structure du trafic. Pour sa part, il utilisait le chemin Vert et ne transitait jamais par Plan-Dessus, parce que n'est vraiment pas intéressant en termes de sécurité, de temps de trajet. Les places de parc vont être compensées, mais on ne sait pas quand. Si le seul argument pour créer une zone de rencontre, c'est qu'il y a une maison de quartier, c'est un peu faible, d'autant plus que la rue des Tilleuls, qu'il proposait à la place de la rue du Nord, borde elle aussi la maison de quartier et s'inscrit dans une certaine logique de cheminement, avec la place Robin d'un côté et les quais de la Veveyse de l'autre.

M. J.-M. Roduit encourage le Conseil à soutenir ce projet. Le quartier de Plan-Dessus accueille pratiquement tous les nouveaux habitants de Vevey. Créer un espace de rencontre qui permette aux gens de se connaître davantage ne coûte pas si cher, et on pourra compter sur l'association de quartier pour faire vivre cet endroit. Contrairement à ce qui a été dit, il y a passablement de voitures qui transitent par Plan-Dessus et suffisamment d'axes pour le faire. Fermer cette portion de la rue du Nord permettra de tranquilliser un peu le quartier. Il encourage donc le Conseil à soutenir ce préavis.

M. P. Bertschy se dit interpellé lorsqu'il entend dire qu'un montant de fr. 280'000.--, ce n'est pas énorme. On veut des économies, mais surtout pas chez soi. Cela le dérange.

M. J. Christen indique que les attentes du quartier sont fortes après tout le travail qui a été réalisé en collaboration avec les habitants et les propriétaires de la rue du Nord concernés. Il est vrai que ce n'est pas l'ensemble du quartier qui a été consulté. Enfin, on se préoccupe de Plan-Dessus, disent certains. Un refus constituerait pour eux une déception et un sentiment d'être abandonnés, alors qu'ils s'investissent beaucoup pour faire vivre ce quartier. Ce projet est attendu non seulement par les habitants de la rue, mais aussi par tous ceux qui s'engagent bénévolement pour faire vivre Plan-Dessus, et en particulier la maison de quartier, qui s'en trouverait valorisée. Lors des différentes rencontres, il lui a été rappelé que la commune avait beaucoup investi dans le reste de la ville. D'aucuns lui ont dit l'importance que revêtait ce projet d'aménagement dès lors que la commune aurait "tendance à oublier Plan-Dessus". Il a même été interpellé par un habitant qui lui a montré une vieille photo d'une fontaine de la place Robin, l'encourageant à rendre au quartier ce "bien" qui a été déplacé devant la maison Loude, au bas de la rue du Conseil, pour des raisons qu'il n'a pas encore réussi à élucider. Rechigner sur cette dépense serait assurément mal perçu. Si l'on veut résoudre les problèmes financiers de la commune, il s'agit surtout de faire des économies au chapitre des charges de fonctionnement du ménage communal plutôt que des investissements. Les charges de fonctionnement sont pérennes, tandis qu'un investissement, c'est un seul coup, même si la somme figure aux comptes à titre d'amortissement pendant 20 ans. La Municipalité s'est engagée à trouver un million d'économies entre les comptes 2016 et le budget 2018. C'est avec ce type de mesure que nous améliorerons la marge d'autofinancement (bénéfice avant amortissements), qui permet de financer des investissements sans emprunt. En attendant, nous ne pouvons pas interrompre tout investissement. Il est en effet important de doter la ville des infrastructures de base. Nous profitons de ce projet pour mettre les égouts en séparatif du fait que la route est ouverte pour que le groupe E puisse installer son chauffage à distance. Réaménager la rue maintenant est donc plus économique que si on le fait dans cinq ans. Pourquoi cette rue ? Parce qu'il n'y a pas d'accès à des garages. Elle se prête donc idéalement à ce type de mesure. Cette rue ne se poursuit pas au-delà de l'avenue de Corsier ; ce n'est donc pas un axe de transit important. Concernant les places de parc, on sait qu'il est possible de réaliser dix places de parc à proximité. Au total, ce sont quinze places qui se feront dans un cercle un peu plus large que cette zone-là. Ce n'est pas une promesse en l'air, mais une proposition extrêmement concrète. Il encourage donc le Conseil à refuser l'amendement et à accepter ce projet.

M. J.-Y. Marchesi pense que ce projet est prématuré ; il y a d'autres choses à faire dans ce quartier plutôt que de fermer une rue. On supprime des places de parc, alors qu'il est déjà très difficile de trouver des places le soir pour aller dans les quelques restaurants qui existent. On ferait mieux d'améliorer l'état des routes. Tout le monde passe aujourd'hui par la rue des Moulins parce que tous les autres axes du quartier sont dans un état inadmissible. Améliorer le quartier, oui, mais pas de cette manière-là. Cela n'intéresse que la maison de quartier. Il faut peut-être d'abord la développer encore un peu parce que souvent, quand des choses se passent dans le quartier, les gens ne sont même pas au courant.

M. J. Zaugg aimerait bien savoir qui sont les commerçants concernés. Il y a juste un atelier, ce n'est pas un commerce. On parle de dix, voire quinze places de parc, mais il faut ajouter aussi toutes celles qui seront supprimées pour la mise en place du chantier. Ce sont peut-être vingt ou trente places qui vont disparaître pendant la durée des travaux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement de M. B. Schobinger est refusé à la majorité (un grand nombre d'avis favorables). **Les conclusions du préavis municipal sont adoptées à une large majorité (une vingtaine d'avis contraires et six abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis no 10/2017, du 24 avril 2017, concernant « Rue du Nord - Demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif du réseau d'égout et aménagement partiel de l'espace public »,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver le projet relatif à « Rue du Nord - Demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif du réseau d'égout et aménagement partiel de l'espace public » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'070'000.-- pour ces réalisations ;

3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan "Dépenses d'investissements" ;
4. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement d'un montant de CHF 1'400'000.-- sur le compte au bilan No 9280.11 "Fonds de réserve des égouts" ;
 - par un amortissement annuel de CHF 33'500. -- pendant 20 ans.

16. Rapport sur demande de crédit d'étude pour la valorisation du Jardin Doret (2017/P11) (point traité lors de la séance du 22 juin 2017)

Rapporteur : M. Olivier Schorer

M. F. Baud remarque que le montant n'est certes pas très important, mais il risque d'avoir des conséquences qui pourraient être fâcheuses. Accepter ce préavis conduirait à se retrouver avec un projet qui pourrait engager, sur le plan des investissements, un montant supérieur à un million de francs. Il est question d'un 2^{ème} café littéraire, alors que le premier ne marche pas. La dépense est accessoirement aussi destinée à une étude d'implantation, dont les résultats potentiels apparaissent d'ores et déjà négatifs, puisqu'il n'est pas possible d'avoir plus d'affluence que ce qu'il y a déjà aujourd'hui sur le quai Perdonnet, et qui ne fonctionne pas. Et ce n'est pas dans ce coin perdu au fond du Jardin Doret qu'on va avoir une affluence supplémentaire. Il n'est pas possible de séparer les différents points de ce préavis ; il faut donc voter pour ou contre. Le fait est qu'il y a des éléments significatifs. D'un côté, la réfection de ce qui est appelé dans le préavis la coulée verte et qui semble essentielle, de l'autre une sorte de piège, à savoir la prime ECA qui peut être touchée si l'on reconstruit le bâtiment qui a brûlé. Ce que Vevey Libre souhaite à la majorité, c'est que le Conseil refuse ce préavis, mais qu'ensuite, à travers un vœu qu'il formulera, il se déclare pour la coulée verte et pour un pavillon, avec l'argent de l'ECA, pour un montant au final qui reste à définir, mais qui sera beaucoup plus insignifiant. Il invite donc le Conseil à voter contre ce préavis.

M. F. Vallotton précise que le Café littéraire marche et répond à des demandes qui avaient été formulées par rapport à son rôle culturel dans la ville. Il se dit donc quelque peu étonné d'entendre dire que ce lieu ne fonctionne pas.

Mme C. Gigon indique que le groupe socialiste, dans sa très grande majorité, refuse d'accepter les conditions de ce préavis. Non pas qu'il soit contre l'ouverture d'un lieu culturel et de détente supplémentaire, mais le moment est malvenu de soutenir une étude de fr. 130'000.-- pour un projet au final estimé à plus d'un demi-million de francs, prime de l'ECA comprise, alors que nous devons maîtriser les dépenses vu la situation financière de la commune. Il estime aussi que ce projet nécessite d'être repensé quant à sa pertinence à répondre aux problèmes de nuisances sonores et d'incivilités subis par les habitants des environs du Jardin Doret et aux besoins des usagers de cet endroit magnifique.

M. Ph. Herminjard indique que le groupe PLR appelle lui aussi à refuser les conclusions de ce préavis. Fr. 130'000.--, c'est peut-être peu par rapport à un budget global de 140 millions, mais sur un million à économiser d'ici une année ou deux, c'est beaucoup, d'autant que ce projet va générer des frais de fonctionnement supplémentaires. Le PLR n'aimerait pas charger le bateau en matière de charges à assurer ces prochaines années.

M. S. Ansermet s'oppose lui aussi à ce projet. Quelle bien curieuse idée que de vouloir installer un café-lieu d'exposition et arts visuels à cet endroit. C'est très manifestement contraire à la vocation du lieu, qui est un espace de détente, de grillades, de bronzage, activités fort éloignées des objectifs culturels qui seraient assignés au pavillon. La population, multiculturelle, qui s'ébat à cet endroit est manifestement plus soucieuse de griller des saucisses et de se retrouver que de consommer des activités culturelles. Il se dit surpris par certaines phrases du préavis - logorrhée peu compréhensible - au sujet de la permaculture ou du pavillon notamment. Cela montre bien l'embarras des auteurs de ce projet. On parle d'un crédit de fr. 800'000.-- à un compte et fr. 800'000.-- à un autre. Le projet s'élèverait donc à 1,6 millions de francs + les frais de fonctionnement.

M. G. Perfetta rappelle qu'il s'agit d'un crédit d'étude. Des idées ont été présentées dans le préavis, mais rien n'est définitif. La culture a un sens très large. Ce ne sera pas forcément des expositions, ça peut être des activités de danse qui touchent les enfants qui font des grillades au parc le dimanche avec leurs parents. Décroissance-Alternatives est plutôt favorable à ce crédit d'étude. Il dépose toutefois deux amendements, qui ont pour but d'assurer que les études envisagées prennent en compte des aspects que le groupe juge impératifs pour un projet viable et proche de la population. Le premier amendement vise à ajouter un point 3 aux conclusions dans le but d'inclure dans l'étude l'obligation que le kiosque, le terrain de beach-volley et le parc à chiens bénéficient

de nouveaux emplacements adéquats. Ces structures sont utiles et utilisées, les gens y sont attachés. Le projet de la Municipalité vise à augmenter les espaces de pelouses. Le but de l'amendement est de laisser la priorité à ces espaces de gazon, mais de trouver des emplacements pour le kiosque, le terrain de beach-volley et le parc à chiens. Le 2^{ème} amendement vise à ajouter un point 4 demandant *d'entreprendre dans le cadre de l'étude une démarche participative afin de prendre en compte les points de vue, les souhaits, les remarques, les doutes, les idées de toutes les catégories d'usagers du parc (enfants, jeunes et adultes), des habitants du voisinage et des élèves du CEPV.* Il est dit dans le rapport qu'une démarche participative est possible. Il semble impératif de la faire. Le calendrier présenté prévoit une fin des travaux avant la Fête des Vignerons 2019. Il pense pour sa part que ce dossier n'est pas forcément prioritaire. On peut imaginer quelque chose qui aille plus loin. Il faut être à l'écoute de la population, des gens qui utilisent ce lieu, des voisins qui cohabitent avec les usagers. Probablement que ces gens ont beaucoup d'idées, notamment en ce qui concerne les lieux où pourrait par exemple être placé le terrain de beach-volley. Les utilisateurs ne viennent pas forcément du quartier et peut-être qu'ils ont des idées où le mettre ailleurs. Il faut prendre le temps pour que le projet soit viable et émane de la population.

Mme F. Despot remarque que ce crédit de fr. 130'000.--, si ce n'est pas rien, représente la tête de l'iceberg et qu'on va se retrouver au final avec des frais d'investissements. On parle d'un million de francs, ce qui paraît être un ordre de grandeur acceptable + des frais de fonctionnement. On va donc vers une dépense relativement importante pour une utilité tout à fait discutable. Ce que les gens attendent finalement dans ce jardin, c'est une buvette et on l'a déjà. Tout est à disposition dans le Jardin Doret pour plaire aux utilisateurs. La commune connaît quelques légers soucis financiers. On a rappelé nos responsabilités, tant au niveau du législatif que de l'exécutif, pour faire des efforts et envisager des coupes ou, si c'est possible, des non-dépenses. Nous avons ici l'occasion rêvée d'en faire une, de renoncer à quelque chose qui n'existe pas encore. L'offre culturelle est déjà extrêmement riche à Vevey, il va être difficile de couper dans les subventions et les soutiens existants. Il paraît beaucoup plus aisé d'éviter d'en ajouter une. Reste la question de la prime d'assurance. Est-elle récupérable si le bâtiment n'est pas construit ? Peut-être qu'on peut obtenir de l'assurance quelque argent pour faire un aménagement sommaire. Pour sa part, il serait plus à propos de renoncer à cette prime plutôt que de se lancer dans les dépenses que nous sommes en train d'envisager ici. L'essentiel des arguments développés ce soir vont dans ce sens-là. Elle se dit dès lors assez étonnée de lire les conclusions de la commission, qui a soutenu le projet. Qui a bien pu soutenir cet objet ?

M. B. Schobinger rappelle que le parc du Jardin Doret souffre de problèmes d'incivilités, de nuisances sonores, littering, deal de rue, mais aussi d'un taux d'occupation très important, surtout en cette période de fortes chaleurs, ce qui est réjouissant. Pour répondre à ces problèmes, la Municipalité propose de faire une étude – encore une – pour implémenter un café-restaurant et un lieu culturel, avec des arguments qui font apparaître que cette proposition est un peu boiteuse. Il voit mal comment un café-restaurant pourra répondre aux problèmes rencontrés dans le parc, raison pour laquelle il invite le Conseil à refuser ce crédit. En revanche, le groupe UDC n'est pas opposé au projet de coulée verte. Ce parc est très utilisé et assez à l'étroit. Augmenter la surface de gazon ne serait donc pas un luxe. C'est pourquoi il invite la Municipalité à présenter assez rapidement un crédit d'investissement pour la coulée verte, mais sans le projet de construction qui est présenté ce soir.

M. A. Stübi remarque qu'on a d'un côté un préavis qui présente un programme très clair, avec un projet de réaménagement du parc, un nouveau pavillon et, dans ce pavillon, un projet de café culturel. De l'autre, il y a le rapport de la commission qui nous dit que tout est ouvert, que tout est à analyser, qu'il faut étudier le concept, etc. Voter les conclusions du préavis, c'est voter quoi exactement, le projet ficelé ou les études mentionnées dans le rapport ? Il y a un certain doute quant à la décision à prendre. Les Verts sont, de manière générale, favorables à ce qu'on réaménage le Jardin Doret, qu'on lui donne plus d'espaces, qu'on le réoriente vers le nord et sont donc favorables à la coulée verte. Est-ce qu'ils veulent la construction d'un pavillon en remplacement ? Là, les avis commencent à diverger. C'est une option parmi d'autres. La proposition abordée en commission d'avoir des structures plus provisoires semble totalement pertinente. Où les avis divergent totalement, c'est sur ce que l'on veut faire à l'intérieur du pavillon. La majorité du groupe n'est pas favorable au projet de café culturel. Il est par contre totalement favorable à un concept de buvette zéro déchet, avec des prix abordables, un cahier des charges exigeant comme le propose la Municipalité. Si une structure doit être construite pour bénéficier des primes de l'assurance, il faut un lieu qui soit plus à vocation de la population. La population croît, il y a des demandes toujours plus nombreuses pour des lieux que la Ville mettrait à disposition. Dans ce parc, il pourrait y avoir quelque chose de plus pertinent dans ce sens. Afin de pouvoir trier un peu les décisions qui sont à prendre, il dépose un amendement, qui se veut plus une possibilité de décision, qui serait d'ajouter au point 1 des conclusions : d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.-- pour financer le coût des études pour la valorisation du Jardin Doret *et la mise en place d'un concept de café culturel.* Celles et ceux qui veulent ce café accepteront cet amendement, celles et ceux qui le refusent donneront un signal clair à la Municipalité sur ce que l'on souhaite dans ce pavillon.

M. Cl. Toluoso estime que le principal défaut de ce préavis, c'est de chercher à solutionner plusieurs problèmes, dont le plus sérieux semble être celui des incivilités et éventuels délits plus importants qui pourraient y avoir été

ou qui pourraient y être commis. Avoir déjà une partie des solutions avant même d'avoir commencé à faire l'étude, avec des échéances aussi serrées qu'avant la Fête des Vignerons, cela ne lui semble pas acceptable. La Municipalité aurait dû séquencer son préavis en plusieurs éléments, dont la coulée verte. Qu'est-ce qu'on fait avec l'emplacement du pavillon ? Celui-ci pourrait avoir plusieurs destinations. Les autres questions, telles que le terrain de beach-volley ou les incivilités, ne devraient pas être abordées dans le même préavis et surtout ne devraient pas servir de prérequis à cette étude, comme si elle était déjà pilotée d'avance. Soit on fait une étude et elle est ouverte, soit on présente des préavis avec des objets très clairement séparés les uns des autres. Il serait donc préférable que la Municipalité retire son préavis et remette l'ouvrage sur plusieurs métiers plutôt qu'un seul.

Mme I. Jerbia trouve que ce projet a un seul et unique avantage, c'est la coulée verte. Pour le reste, il n'a que des désagréments. La prime d'assurance de fr. 280'000.-- représente plus une plaie qu'autre chose par rapport à ce qui nous est présenté. Le groupe socialiste ne peut adhérer au fait qu'on supprime un kiosque qui fonctionne, dont la population se sert, pour le remplacer par un café. Même s'il propose des services identiques, ce n'est quand même pas la même chose. La Municipalité vient avec un préavis alors que visiblement il y a plein de pistes à creuser. Elle ne peut donc que demander elle aussi à la Municipalité de retirer ce préavis et de revenir avec des choses plus concrètes, de séparer la coulée verte du reste du projet. Parce que dans la réalité, un café, tout culturel qu'il soit, n'a jamais pacifié quelque lieu que ce soit.

M. A. Gonthier rappelle qu'il s'agit d'un crédit d'étude. On nous dit qu'il y a plein de pistes ; il faut donc les étudier. Réduire à zéro le crédit d'étude signifie qu'on fera des choses en-dessous de la limite de dépense, sans ambition et sans plan d'ensemble. A partir du moment où l'on parle d'étude, cela veut dire qu'elle est ouverte, qu'elle n'est pas confinée au texte du préavis, qui n'a aucune valeur juridique. Il revient sur les propos de M. S. Ansermet. Opposer une barrière, qui est une barrière contre le bruit, au vivre-ensemble de l'autre côté de cette barrière ne veut rien dire. Il ne voit ce que cela ajoute, sinon bâcher le projet. Le préavis rapporte ce qui est écrit dans le plan des investissements. Il y a effectivement fr. 800'000.-- à un poste, fr. 800'000.-- sous un autre, mais cela n'augure strictement rien du futur préavis de réalisation. Beaucoup d'arguments avancés font preuve d'un mépris certain pour la population qui utilise ce parc. Que sait-on de ce que les gens veulent ? Qu'est-ce qui permet de dire que des familles qui aiment les grillades ne sont pas capables de s'intéresser à quelque chose qui a trait à la culture ? Est-ce une question génétique, raciale, de classe, de langue, ou de couleur ? Ce préavis a une immense qualité, il ne traite pas la culture comme un coût, une dépense à peu près inutile sauf pour quelques personnes mais qui, à part ça, n'intéresse personne. Il essaie de faire de la culture un fait, un agent actif dans la ville et pour la ville, de ne pas la cantonner dans des institutions, mais de la faire descendre dans la ville. Rien que pour cela, il appelle le Conseil à soutenir ce préavis. Il y a des problèmes dans ce jardin, le préavis propose une façon d'aborder ces problèmes qui, pour une fois, n'est pas la multiplication des patrouilles ou des caméras. C'est digne comme ambition de la part de la Municipalité et de ses services.

M. M. Agnant souhaite lever quelques confusions. Culture n'a pas demandé de faire quelque chose dans le Jardin Doret. Le préavis vise simplement à réaménager ce jardin et à reconstruire le pavillon qui a brûlé. La question s'est posée de savoir ce que l'on peut faire pour résoudre les problèmes d'incivilités sans passer par des patrouilles. Il faut mettre ce projet en regard du coût que représente l'intervention des patrouilles. On ne résout pas les problèmes en usant d'un bazooka, parce que l'autre partie n'a pas le temps de prendre conscience qu'elle pose problème. C'est pour cela qu'une pédagogie est nécessaire, et cela peut prendre du temps. C'est dans ce sens-là que la Municipalité a proposé ce volet. Il se dit conscient de la difficulté à appréhender cette notion de culture, notion on ne peut plus connotée. Est-ce la faute aux milieux culturels eux-mêmes, qui ont laissé, par paresse intellectuelle ou par abus de langage, le terme « culture » se réduire à une unique acception ou un seul domaine, les arts et lettres ? En lançant les états généraux de la culture en février dernier, la Municipalité avait en tête de proposer une définition acceptable pour tous de ce terme « culture ». D'où l'approche de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels 2007 : le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement. Cette approche a été proposée par un panel de philosophes, psychologues, sociologues, ethnologues pour avoir une notion plus large de ce que les milieux culturels ont fait de la culture. Il y a en définitive deux attitudes à adopter face à la notion de culture. Soit on fait sienne la célèbre réplique du personnage de Friedrich Thiemann dans la pièce de théâtre de Hanns Johst jouée en 1933, *Schlageter* : « Wenn ich Kultur höre, entsichere ich meinen Browning » (quand j'entends le mot culture, j'enlève le cran de sûreté de mon Browning), soit on se rallie à la position de Winston Churchill quand, à un de ses ministres qui disait « Sir, pour faciliter l'effort de guerre il faudrait supprimer le budget de la culture », il avait répondu : « Mais pourquoi faire la guerre alors ? ». Au Conseil de décider.

Mme la Syndique rappelle que le Jardin Doret est situé dans un contexte urbain dense et doit faire cohabiter différents types d'usages et d'usagers. Ceci provoque inmanquablement un certain nombre de problèmes et de nuisances. Des solutions doivent être trouvées. L'incendie du pavillon a poussé les services de la Ville à enta-

mer une réflexion non seulement sur le cahier des charges du futur pavillon, mais aussi de manière plus globale sur le fonctionnement du Jardin Doret. Les pistes retenues sont la reconstruction d'un nouveau pavillon, l'assainissement de l'ancienne station de pompage, la réalisation d'une coulée verte végétale à l'ouest du parc et la mise à disposition de potagers urbains pour les habitants du quartier. Il est aussi prévu d'étudier le déplacement de certaines infrastructures qui utilisent beaucoup d'espace pour finalement peu d'usagers. L'objectif premier est d'offrir au Jardin Doret de nouvelles infrastructures permettant de mieux canaliser les différents usages du site, en particulier en été. L'élément principal en serait le nouveau pavillon, comme on en trouve dans plusieurs parcs urbains. Les discussions menées en commission ont soulevé de nombreux doutes sur le modèle d'exploitation proposé et son affectation. Les craintes portaient avant tout sur les coûts de fonctionnement. Elle tient à relever qu'aucune remise en question de la coulée verte n'a été formulée. La Municipalité a écouté de manière très attentive toutes les remarques et suggestions. Elle entend en priorité approfondir le modèle d'exploitation du futur pavillon. Plusieurs pistes discutées en commission et ce soir méritent d'être étudiées plus attentivement. Elle rappelle que nous avons la garantie d'obtenir une somme de CHF 280'000.-- qui sera versée par l'ECA, pour la construction du pavillon. Ils ne nous donneront pas d'autre montant pour faire autre chose qu'un pavillon. Si on ne construit rien, on n'aura pas cette somme. La Municipalité a décidé de retirer ce préavis. Celui lui donnera l'opportunité, en tenant compte des suggestions et remarques, de revenir devant le Conseil avec un projet plus en adéquation avec les attentes formulées.

M. F. Baud souhaite, malgré ce retrait, présenter le vœu du groupe Vevey Libre, qui souhaite que la Municipalité soumette au Conseil un nouveau préavis comportant les éléments suivants :

- Remise en état de la « coulée verte »
- Reconstruction d'un simple pavillon, sans restaurant, ni cuisine, ni grandes salles de réunions, mis à disposition du public
- Revendication de l'indemnité due par l'ECA après l'incendie
- Mention du montant net total, qui ne dépasse pas un montant de CHF 100'000.-- à CHF 150'000.--, après déduction de l'indemnité de l'ECA, à charge de la trésorerie courante

M. S. Ansermet a été très touché par le fait qu'on dise qu'il méprise la population qui fréquente ce parc. Ce n'est pas du tout le cas, il n'a aucun mépris pour cette population excessivement diversifiée. Habitant à proximité, il se rend souvent à cet endroit, se mêle aux usagers. Il a demandé aux gens si un centre culturel les intéresserait. Ils ne sont visiblement pas intéressés, parce que ces activités sont antinomiques. A l'évidence, la culture se pratique ailleurs. Il y a énormément d'activités culturelles à Vevey et ce n'est pas à cet endroit qu'on vient faire de la culture. C'est simplement ce qu'il a voulu dire, sans aucun mépris.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Communications de la Municipalité (point traité lors de la séance du 22 juin 2017)

17. Réponse à l'interpellation de M. Stéphane Molliat intitulée : « De l'eau dans le gaz dans les tarifs Holdigaz » (2017/C13)

M. S. Molliat remercie la Municipalité pour l'excellence de cette réponse, mais a quelques remarques à formuler. Quand il pose la question de la cohérence sur la densité du réseau d'Orbe par rapport à celui de Holdigaz, on lui répond qu'à Orbe il y a 130 km de réseau pour 2'400 clients et, pour Holdigaz, 1'765 km de tuyaux pour 30'000 clients, soit 54 m de tuyau par client pour Orbe et 58 pour Holdigaz. Cela ne justifie donc pas vraiment la différence de tarif de plus de 31% avec Orbe ; c'est plutôt un argument qui tend à plomber les tarifs de Holdigaz. Vevey touche fr. 826'000.-- de dividende pour 10,1% du capital. Ce n'est certes pas négligeable, mais la distribution totale pour l'ensemble des actionnaires est de 8,2 millions de francs. Plus de la moitié est composée d'une myriade de petits actionnaires qui ne touchent pas grand-chose de façon individuelle, mais qui représentent, dans leur totalité, une grosse pression sur les prix du gaz. Un type de société privée tel que Holdigaz est-il compatible avec un monopole sur la distribution d'un produit de première nécessité ? Le Conseil fédéral semble penser que non, puisqu'il souhaite une libéralisation de la distribution du gaz à plus ou moins court terme. En prévision, la Cie du gaz s'est scindée récemment en deux sociétés distinctes, l'une pour la distribution du gaz, l'autre pour la gestion des infrastructures. Si la Cie du gaz ne modifie pas ses tarifs, ce système pourrait bien avoir pour effet de surfacturer les charges du réseau pour compenser les pertes éventuelles de la distribution. C'est le bon vieux système du dernier kilomètre, bien connu chez Swisscom, qui suscite une polémique constante et qui va perpétuer les bons rapports de Holdigaz avec Monsieur Prix. En prévision de cette libéralisation, et plutôt que d'attendre un « tourisme tarifaire prévisible » des clients, ne vaudrait-il pas mieux procéder à une refonte des tarifs, de façon à ce que Holdigaz devienne concurrentiel, et inciter à consommer « local » ? La baisse des tarifs d'environ 3% du mois d'avril, en réaction à la demande de Monsieur Prix, est certes sympathique, mais frise le pittoresque. On sent plus la réaction incontournable que l'anticipation des problèmes à venir. Une refonte tarifaire devrait certainement passer par une reconsidération de la distribution de dividendes, parmi d'autres paramètres. La question est complexe au vu des interactions sur les finances communales.

Mais, avec plus de 43% de l'actionnariat en mains publiques, ces questions sont également politiques. C'est donc sur l'évolution de ces prochaines années que doivent se pencher nos représentants auprès du groupe Holdigaz. Et également faire une pesée objective des intérêts entre des rentrées communales bienvenues et les montants des factures de gaz que des clients de plus de 165 communes doivent payer plus cher que partout ailleurs.

M. Ph. Herminjard rappelle que 130 km à Orbe, ce n'est pas la même chose qu'un réseau qui doit aller jusque dans les Alpes vaudoises. C'est un des éléments qui explique que les tarifs ne sont pas les mêmes. Holdigaz distribue sans aucune aide publique communale, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres communes. C'est un 2^{ème} argument qui fait que les tarifs sont un peu différents. En ce qui concerne la redevance, certaines communes sont bien plus larges et magnanimes que Vevey, puisque Holdigaz doit payer une redevance pour utiliser l'espace public. Le dividende représente tout de même près d'un point d'impôt pour notre commune. En cette période financière quelque peu orageuse, ce n'est pas négligeable.

M. S. Ansermet revient sur la question de l'interpellateur, qui demande des explications sur la politique tarifaire, qui est systématiquement plus chère. Il trouve curieuse la phrase qui dit, dans la réponse, que par ses orientations en matière de politique énergétique territoriale, la Municipalité favorise l'utilisation de ressources locales renouvelables. Le gaz est certes renouvelable à hauteur de 3-4%, mais que vient faire cette phrase ici par rapport aux tarifs ? Le but est-il de nous faire comprendre que si la politique tarifaire est élevée, c'est en partie à cause de ces 3-4% de biogaz qui sont mis dans le gaz ? Il y a visiblement du gaz dans les explications.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

18. Réponse à l'interpellation de M. Francis Baud intitulée « Nos concessionnaires de taxis, les din-dons de la farce » (2017/C20)

M. F. Baud remercie la Municipalité pour sa réponse circonstanciée et très complète. Elle est basée sur une structure existante, fonctionnelle et opérationnelle, qui va toutefois être considérablement secouée, le Conseiller d'Etat Ph. Leuba ayant lancé une consultation pour une révision de la loi sur les taxis sur le plan cantonal. Cette révision va complètement bouleverser l'actuel règlement sur les taxis de la Riviera. A cet effet, il annonce la constitution d'une nouvelle association, l'Association taxis concessionnaires Riviera vaudoise, dont Jorge Maldonado est président et lui-même secrétaire. Cette association, inscrite au Registre du commerce, va devenir une nouvelle interface de discussion avec l'ASR et son comité de direction.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

19. Endettement brut et net - Situation au 31 décembre 2016 (2017/C22)

La parole n'est pas demandée.

20. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels (point traité lors de la séance du 22 juin 2017)

a) Interpellation de Mme I. Jerbia intitulée « Ayants droit d'y circuler ! »

Mme I. Jerbia développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal. Elle a hésité à demander une réponse écrite mais, ayant entendu le discours de Mme la Syndique lors de la précédente séance, préfère une réponse orale. Elle rappelle que le groupe socialiste a déposé une interpellation le 28 janvier 2016 concernant la parcelle de la Providence. Cet objet semble quand même être une priorité, raison pour laquelle elle invite la Municipalité à répondre à cette interpellation.

M. J. Christen rappelle qu'une zone 30 km/h ne devrait en principe pas être réalisée sur un secteur restreint (un segment de rue par exemple), mais sur un ensemble de rues. La question avait été posée à la Direction générale de la mobilité de l'Etat de Vaud, qui avait répondu qu'en cas d'enquête d'un petit tronçon, son préavis serait à coup sûr négatif. La Municipalité avait ainsi émis le vœu de passer l'entier du tronçon Italie-Simplon-Lausanne à 30km/h, mais cette volonté a été stoppée pour trois raisons. La première, c'est la problématique des VMCV. Une zone 30 traversée par des bus n'est pas bienvenue par les VMCV. Cela engendre des surcoûts d'exploitation, notamment pour le temps de parcours rallongé. Il avoue être quelque peu surpris par cet argument, n'imaginant pas que les bus roulaient si vite. Il y a aussi la problématique de la priorité de droite, la suppression des passages piétons et enfin - ce n'est pas négligeable par les temps qui courent - le financement lié aux importants aménagements qui sont nécessaires et obligatoires pour une mise en zone 30. A la question des ayants-droits autres que les bus et taxis et des abus, il y a aussi les vélos, les véhicules de livraison pour les commerces et les logements de la rue, les véhicules des personnes qui y habitent ou qui possèdent un garage

et, bien entendu, les véhicules des services d'intervention. Sans doute qu'il y a certains abus, mais leur contrôle relève de la compétence d'ASR. Il conviendrait que l'interpellatrice étaye ce qu'elle dénonce dans son texte pour que la commune puisse, le cas échéant, demander à ASR de pousser l'analyse pour avoir vraiment des éléments qui permettent de dire qu'il y a un réel problème. Il y a eu mise à l'enquête pour la récente ouverture du contresens des taxis, qui a occasionné le marquage au sol d'un cédez-le-passage dans le sens ouest-est en vue de limiter les confusions constatées entre les véhicules en provenance de l'est tournant à gauche et ceux passant tout droit depuis l'ouest. Il n'y a pas d'autre mise à l'enquête en cours actuellement. Est-il possible de poser une installation plus explicite ? La Municipalité admet que la situation n'est pas parfaite et les services concernés réfléchissent à une solution permettant d'améliorer la situation. Le réaménagement de ce tronçon de la rue de Lausanne dépendra très fortement de la nouvelle organisation de la place de la Gare, prévue pour la prochaine législature, ainsi que de l'étape 2 et 3 du PMU qui, elle, est liée à la place du Marché. Le choix qui a été fait par la Municipalité précédente était de mettre en premier lieu d'autres secteurs en zone 20 ou 30 (rue de Centre à 20 km/h, secteur Torrent/Madeleine/place du Marché/quai Perdonnet/rue de l'Hôtel de Ville en zone 30 et rue J.-J. Rousseau en zone piétonne). Le projet de la rue du Torrent est en cours de réalisation. La Municipalité a relancé le projet, lui aussi attendu, de mise en zone piétonne du secteur J.-J. Rousseau. Suivront le secteur place de l'Ancien-Port, éventuellement rue du Centre et rue des Deux-Marchés. L'étude n'a pas encore été réalisée, mais on pourrait l'imaginer aussi compte tenu du succès que connaît le petit tronçon de la rue des Deux-Marchés qui est mis en zone piétonne. Concernant la problématique évoquée par l'interpellatrice, la Municipalité prendra langue avec ASR pour voir s'il est possible de trouver une solution.

Mme M. Gonzalez Moya se dit surprise par la remarque des VMCV et peine à l'accepter. Un véhicule lourd nécessite beaucoup plus de distance pour freiner ; c'est donc d'autant plus important que les bus circulent moins vite sur ce tronçon, surtout qu'il y a des écoles à proximité.

Mme I. Jerbia ne se dit absolument pas satisfaite de la réponse de la Municipalité et se réserve le droit de revenir avec des questions peut-être plus spécifiques. Elle se dit surprise et choquée par certaines réponses. La Municipalité admet que la signalisation n'est pas explicite, mais elle nous dit que les services sont en train d'y réfléchir. Les bus sont des véhicules lourds, avec un temps de freinage en conséquence. La Ville prend à son avis un risque considérable à ne pas agir au plus vite.

M. J. Christen partage en partie ce point de vue, mais les relations avec ASR ne sont pas toujours simples. Il donne l'exemple du quai Perdonnet, où il a fallu se battre pour trouver une solution pour poser une barrière Vauban. On lui a répondu que cela n'était pas dans les cordes d'ASR. Ce serait quand même plus simple d'utiliser des moyens moins coûteux que de mettre un agent de police en permanence pour sanctionner les gens qui occasionneraient des abus. Mais évidemment qu'il faut quelqu'un pour manutentionner cette barrière et c'est semble-t-il ce à quoi on se heurtait.

M. Cl. Tolusso estime que les choses ne seront jamais faciles étant donné que cette fermeture n'est qu'une demi-mesure vu qu'elle n'est effective que le dimanche. Ayons le courage de fermer cette partie du quai Perdonnet tout le temps. Nous sommes représentés à la direction des VMCV, au comité de direction d'ASR. A nos représentants de faire passer le mot que les véhicules d'intervention, quand ils n'actionnent pas leurs feux bleus, ne passent pas par la rue de Lausanne qui est fermée à la circulation générale, et que les bus des VMCV ne circulent pas à la vitesse maximale possible sur ces tronçons, par exemple lorsqu'ils circulent à vide. Les VMCV pourraient aussi, pour améliorer leurs services, étudier la possibilité de passer par la route cantonale pour des bus à haut niveau de service.

M. F. Baud rappelle à l'intéressé qu'il est membre du Conseil intercommunal ASR. Il se réjouit donc de le voir lors de la séance de groupe pour préparer une interpellation à ce sujet.

M. C. Bussy se dit assez dérangé par la réponse de M. J. Christen, qui fait suite à celle de M. M. Agnant sur le Jardin Doret, et qui semble prendre un peu les conseillers communaux pour des imbéciles. Le groupe socialiste dépose une interpellation pour laquelle, conscient du travail que cela engendre, il demande une réponse orale. Cette interpellation dit qu'il y a un souci. La question est de savoir ce que la Municipalité peut faire pour régler ce souci. Parce que chacun conviendra que notamment l'aménagement de cette rue est plus que léger (quelques pavés sur le sol et une micro-barrière Vauban). Nous sommes représentés dans les instances d'ASR. Sans entrer en guerre avec eux, on peut leur faire passer des messages. Donc, plutôt que de nous vendre tous les projets que la Municipalité a l'intention de réaliser, que celle-ci réponde simplement à l'interpellation et dise ce qu'elle entend faire pour ce problème-là.

M. A. Gonthier trouve effectivement que la réponse de la Municipalité est un peu dilatoire. Il y a un panneau « interdiction de passer ». Qu'est-ce qui n'est pas explicite, qu'est-ce que les gens qui passent tout droit ne comprennent pas ? Le problème n'est pas dans l'explicité de la chose, mais dans la conformation à ce qui est explicite. Et pour obtenir la conformation aux interdictions, il faut qu'il y ait des sanctions. Le problème est donc

effectivement la liaison avec ASR et l'obtention qu'ASR fasse des contrôles. Il ne voit pas ce qu'il y a de compliqué là-dedans et quel est le problème d'affirmer qu'ASR s'inquiète peut-être beaucoup de ce qui se passe dans les villages et moins dans les villes.

M. Ch. Ming pense que les gens qui arrivent au bas de la place du Marché ne voient peut-être pas le panneau, parce que lorsque vous avez déjà fait un safari à travers la place et que vous voyez qu'il y a une route qui vous permet de vous en dégager, vous ne voyez pas le panneau.

Mme I. Jerbia revient sur l'affirmation selon laquelle il y a un certain nombre de problèmes avec ASR. Elle invite clairement le municipal membre du comité de direction à poser la question de l'implication de Vevey dans cette association. Depuis pas mal de temps, beaucoup de réponses disent qu'il y a un problème avec ASR. Quand on s'adresse à ASR, on nous renvoie à la Municipalité et la Municipalité nous renvoie à ASR. On est donc en droit de se poser la question de la collaboration avec ASR quand on se retrouve face à de tels cas de figure.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Cette interpellation est considérée comme réglée.**

b) Interpellation de M. O. Schorer et consorts intitulée « Nouvel horaire des CFF : quelles mesures de compensation pour limiter la péjoration des relations entre l'Est Vaudois et Fribourg-Berne ? »

M. O. Schorer développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

Mme la Syndique remercie l'interpellateur pour le dépôt de cette interpellation. La Municipalité confirme qu'elle est inquiète de la forte péjoration de l'offre que constitue la nouvelle proposition des horaires CFF 2018 pour les relations entre l'Est Vaudois et Fribourg-Berne-Zürich. Actuellement, deux trains par heure permettent une liaison des IR de la ligne du Valais en direction de Lucerne-Berne-Fribourg, avec une bonne correspondance en gare de Lausanne. Les horaires projetés entraîneraient une rupture de correspondance une fois par heure entre ces liaisons, et ce dans les deux sens, le battement prévu n'étant plus que d'une minute. Cette décision prétérite clairement les échanges entre ces régions et aura un impact négatif non seulement pour les pendulaires, mais aussi pour le tourisme et l'économie régionale. La commune de Vevey ne peut accepter en l'état le projet des CFF. La Municipalité, en coordination avec les communes voisines, a donc écrit un courrier à la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud. Les pistes de l'interpellateur pour tenter de pallier ces inconvénients rejoignent les propositions faites par la Municipalité, à savoir l'adaptation des horaires Vevey-Puidoux à ceux de Vevey-Sion, avec une prolongation de la ligne jusqu'à Palézieux, ce qui permettra de prendre la correspondance pour Berne. Cette proposition aura une conséquence sur l'offre Lausanne-Chexbres via Puidoux, avec une perte de correspondance. Aussi, la Municipalité a suggéré de mettre en place un bus une fois par heure entre les gares de Puidoux et de Chexbres. Cette proposition a déjà fait l'objet de nombreuses discussions entre les CFF, le Canton et la Citrap-Vaud, sans trouver de consensus. Cette solution devrait être mise en place dans le projet d'horaire des CFF pour 2018 et pour les six prochaines années, ou alors il s'agirait d'instaurer un bus direct par heure entre Vevey et Palézieux, avec une correspondance pour le train direction Berne, ou encore de mettre en place un bus direct Vevey-Berne ou Vevey-Fribourg afin d'attraper la correspondance à une de ces deux gares. La Municipalité s'est opposée par écrit, en date du 15 juin 2017, à la proposition d'horaire et demande à la Confédération, au Canton et aux CFF que les deux correspondances par heure entre la ligne Berne et celle du Valais soient maintenues ou que des alternatives viables soient prévues afin de ne pas prétériter l'offre en transport actuelle et précariser toute une région et une économie.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **M. O. Schorer se déclarant satisfait de la réponse municipale, cette interpellation est considérée comme réglée.**

c) Interpellation de Mme F. Despot intitulée « De l'intérêt de Festivalocal pour la ville de Vevey »

Mme F. Despot développe cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. M. Agnant souhaite donner quelques éléments de réponse. Quand un sujet est aussi brûlant, autant apaiser les choses immédiatement, même s'il y aura une réponse écrite. Cela fait des années qu'on parle de ce festival. L'interpellatrice a relevé quelques éléments positifs, comme le respect des décibels imposés. On peut ajouter aussi le respect des horaires. Pour le volet propreté, un bilan sera fait avec les parties concernées en temps voulu à des fins d'orientation future. Quant aux propos catégoriels relatifs à la clientèle qui fréquente les lieux, il se voit obligé de réagir. Il se dit pour le tri sélectif, mais dans un seul domaine, celui du recyclage. Au sein d'une société en revanche, et parlant de ses membres, il se garde d'aller sur ce terrain-là. L'interpellatrice parle « des riverains qui pourraient avoir le clair sentiment d'être laissés pour compte au profit d'une clientèle, souvent très sympathique, comme ce fut le cas pour Animai, mais qu'il est difficile de qualifier dans le cadre de Festivalocal

tant elle est bizarroïde et poly-défoncée ». Tout le monde conviendra que nous parlons de citoyens de Vevey ou de la région, de notre pays. L'interpellatrice a-t-elle vu, de ses propres yeux, la même chose que lui ? Citant Emile Durkheim, il rappelle qu'« une société pluraliste et fonctionnellement différenciée est structurellement contrainte d'offrir à ses membres des espaces de liberté pour l'action et l'organisation individuelle ». Autrement dit, le rôle de la politique est de créer les conditions-cadres pour que chacun et chacune puisse s'épanouir dans la société. Forte de cette approche, la Municipalité a toujours devant les yeux et fixée dans son esprit cette recherche d'équilibre, certes de nature oxymorique, que l'interpellatrice appelle de ses vœux.

M. T. Delavy soutient cette interpellation, bien qu'il n'y ait pas eu de débordements, comme on pouvait le craindre au préalable. Il tient toutefois à compléter cette interpellation et demander des explications au sujet du financement. Une monnaie locale a été imprimée pour l'occasion. Comment tout cela est-il réglementé, comment la Municipalité contrôle-t-elle les apports, l'impression et comment s'assure-t-elle que l'argent puisse être récupéré ? Il a en effet entendu des plaintes comme quoi il n'était plus possible de récupérer son argent en francs suisses à la fin de la manifestation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. **Le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

21. Questions et propositions (point traité lors de la séance du 22 juin 2017)

M. E. Rivier revient sur le vœu exprimé par M. B. Schobinger lors de la séance du 9 mars 2017. Il souhaitait que les montants dégagés par l'augmentation des tarifs de parcage soient dévolus à l'entretien de la voirie (routes, trottoirs, pistes cyclables, voies de bus). Par principe, les montants prélevés par les taxes de stationnement sur le domaine public doivent être affectés à l'entretien routier, la création et l'entretien des parkings et autres aménagements de la voirie. Dans la pratique, les municipalités ne font généralement pas de distinction qui nécessiterait une comptabilité analytique de la trésorerie courante permettant de tracer l'origine des fonds afin de les affecter de façon précise. Ceci d'autant plus que les montants nécessaires aux entretiens et aménagements routiers dépassent les montants annuels prélevés dans le cadre des parkings et que les recettes prélevées par ASR, sous réserve du Panorama, sont déduites de la facture finale adressée par ASR à la Ville de Vevey. Par ailleurs, le vœu fait allusion à l'augmentation des tarifs voulue par la Municipalité. Celle-ci n'étant entrée en fonction que depuis à peine six mois, elle est difficile à estimer actuellement. Il n'est donc pas possible, pour des raisons comptables liées à l'organisation actuelle de la comptabilité communale, d'affecter spécifiquement l'augmentation des prix des parkings à l'entretien des routes, les frais occasionnés par un tel entretien étant assumés par la trésorerie courante.

M. G. Perfetta indique que les animations d'été organisées par le Service Jeunesse semblent apparemment annulées, mis à part des camps et des colonies de vacances. Qu'en est-il ?

M. L. Girardin répond qu'effectivement un certain nombre d'activités ont été non pas annulées, puisque non planifiées, mais ne seront pas mises sur pied, à cause du surplus d'heures supplémentaires des collaborateurs du secteur animation jeunesse. Il s'agit en effet que ces personnes puissent récupérer l'ensemble de leurs heures et prendre leurs vacances dans des délais raisonnables.

M. Ch. Ming revient sur les bruits qui courent en ville à propos de la place du Marché. Tous les conseillers ont reçu un courriel au sujet de la valorisation de la place et des projets participatifs. Seules trois rues adjacentes sont concernées par la démarche participative. Comment la Municipalité entend-elle mener un projet à terme en ne prenant en compte que trois rues, sans inviter les commerçants, les associations, Montreux-Vevey-Tourisme ou la SIC, pour faire valoir aussi les avis des utilisateurs de la place et ce qui pourrait être fait pour améliorer l'accueil à Vevey ?

M. J. Christen répond qu'il y a trois niveaux de participation. Il y a tout d'abord le collège, composé d'un certain nombre de professionnels, de membres de l'administration, de la Syndique, du municipal en charge de l'urbanisme, d'un représentant des commerçants, etc. Les milieux touristiques et commerçants sont représentés. Le 2^{ème} niveau, ce sont les tables rondes, où l'on a souhaité faire appel à des usagers de la place. Il y a aussi la commission d'aménagement du territoire, des représentants du collège, Montreux-Vevey-Tourisme ; la Confrérie des Vignerons a aussi été contactée. Il est vrai que, dans le cadre de ces tables rondes, il n'avait pas été fait appel à la SIC, estimant que c'était plutôt les commerçants qui devaient être représentés. Cela a été corrigé et la SIC sera donc représentée, tout comme l'association Pro Riviera. Le 3^{ème} niveau de démocratie participative se déroulera le dimanche 2 juillet, où tous ceux qui n'ont pas été retenus dans le cadre du tirage au sort pourront s'exprimer. Ceux qui ne pourront pas venir le 2 juillet pourront le faire par écrit. Tout le monde mérite l'attention dans ce projet, il n'y a pas de mauvaises idées, elles seront toutes examinées et transmises ensuite au collège pour l'établissement final du cahier des charges. Les participants au mandat d'études parallèles seront évidemment saisis de toutes ces remarques. Si l'on a choisi cette méthode du MEP plutôt que du

concours, c'est justement parce qu'on peut faire un projet évolutif. Ce n'est pas comme dans un concours où les projets sont secrets et seul le meilleur est retenu. C'est évolutif, c'est-à-dire qu'il y a une participation pour l'établissement du cahier des charges, puis quatre participants seront sélectionnés pour pouvoir présenter un projet. Ces projets seront examinés, il y aura une critique ouverte, ces personnes sauront ce qu'elles doivent améliorer dans leur projet, et ensuite il y aura un 2^{ème} tour. C'est un dialogue permanent entre ceux qui sont invités à participer à la fois aux tables rondes et dans le cadre des travaux du collège.

M. Y. Luccarini se fait l'écho d'une question de sa fille de 8 ans qui semble avoir vu décroître le nombre de jetons pour les manèges. Est-ce exact ? Si oui, quel est le montant de l'économie réalisée ?

M. L. Girardin répond qu'effectivement les jetons se passent cette année de 5 à 3 pour des questions budgétaires. L'économie est d'à peu près fr. 8'000.--, sachant qu'une grande partie des jetons ne sont pas utilisés, mais aussi en termes de temps de travail pour la préparation. On va chercher un système plus efficace, également de distribution, pour les années à venir.

M. J. Christen revient sur la question posée au mois de mai par M. A. Stübi concernant l'étude de stationnement, pour laquelle il avait été pour le moins laconique. Nous sommes presque à bout touchant. Le projet sera présenté à la commission d'aménagement du territoire début juillet et la Municipalité reviendra devant le Conseil cet automne.

M. G. Perfetta indique que le groupe Décroissance-Alternatives propose d'allouer les jetons de présence de cette dernière séance au Collectif R, qui se bat depuis quelques années pour la défense des droits fondamentaux des migrants et contre les accords de Dublin. Leur engagement au quotidien, leur solidarité dans un paysage politique marqué par une défiance et un durcissement constant du droit d'asile méritent tout notre soutien. Au vote, **cette proposition est acceptée à la majorité (un grand nombre d'avis contraires et une dizaine d'abstentions).**

M. S. Pilet pense que, par cette météo caniculaire, chacun conviendra qu'il n'y a rien de mieux que de se rafraîchir dans notre beau Léman. Ayant rencontré des difficultés d'accès entre le port et la Fourchette, il s'est rappelé d'une interpellation déposée par Mme S. Dalla Palma Zahar qui demandait l'aménagement d'échelles et de rampes d'accès à divers endroits. La Municipalité s'était dite favorable à cette mesure. Ces aménagements sont-ils en cours d'étude ou sont-ils tombés à l'eau ?

M. J. Christen répond que ces aménagements sont en cours d'étude, mais admet que cela n'a pas été une des principales priorités des services ces derniers mois. On a un exemple d'aménagement qui a été fait à Pully, mais qui est relativement coûteux (env. fr. 30'000.--). On est en train de voir s'il n'y a pas moyen de faire quelque chose de beaucoup plus léger.

M. L. Girardin ajoute qu'est à l'enquête la mise en place d'un radeau lacustre vers le Jardin Doret pour une installation d'ici mi-juillet.

Mme la Syndique constate que le moment est venu pour la Municipalité de remercier le Président sortant. Elle s'exprime en ces termes :

« En mon nom personnel et en celui de toute la Municipalité, je tiens ici à vous présenter tous mes remerciements pour votre année de Présidence.

Cette première année d'une nouvelle législature a été pour plusieurs d'entre nous une première.

Cette année a donc été une année de transition, avec tous les enjeux que cela inclue.

Ainsi, nous partageons, vous et moi, un point commun, celui d'avoir assumé pour une première fois la présidence d'une assemblée.

Cette tâche impose à celui ou celle qui l'assume le respect qui accompagne l'accomplissement d'une noble mission, menée avec rigueur et sous serment.

Avec l'énergie qui caractérise les novices, soucieux de bien faire, vous avez très rapidement su prendre la mesure de votre tâche, mais aussi, et cela n'est de loin pas le plus facile, de votre Assemblée.

Pour y parvenir, vous avez usé de plusieurs qualités fort utiles, en particulier un humour parfois taquin, humour qui a pu détendre certaines situations crispées.

A votre entrée en fonction, certaines arcanes du règlement n'étant pas si claires ou si aisées à mettre en œuvre, vous avez eu la sagesse d'écouter les conseils parfois contradictoires de vos collègues conseillers pour en tirer finalement le meilleur parti.

A une autre occasion, et bien que Président, votre cœur de conseiller communal s'est exprimé avec vigueur.

A tel point que lors du débat sur le budget et dans le cadre d'une proposition d'amendement, le conseiller communal qui sommeille en tout Président a souhaité prendre la parole pour donner des éléments complémentaires utiles à la bonne compréhension de la proposition d'amendement.

Fait rare, vous n'avez alors pas hésité à descendre du perchoir et demandé à votre vice-président de vous suppléer, alors qu'il n'était pas préparé forcément à ce remplacement.

Il faut, par contre, dire, qu'il s'en est très bien sorti.

Vous avez aussi tenté l'exorcisme, action rare en politique.

Vous avez aussi sollicité les compétences en art lyrique d'une conseillère, avec toutefois un succès d'estime.

Vous avez finalement eu recours au répertoire judiciaire, empêtré dans une affaire complexe mêlant procureur, prévenu et suspicions.

Ce sont là certaines de vos qualités insoupçonnées que vous avez su mettre à profit pour relever ce défi de cette première année de nouvelle législature.

Un constat s'impose, vous avez brillamment passé cet examen.

Vous avez fait preuve d'un engagement de grande qualité et sans faille.

L'expérience que vous aurez accumulée vous sera sans doute particulièrement précieuse lorsque vous retournerez parmi vos pairs.

Aujourd'hui premier citoyen de Vevey, vous redeviendrez demain simple conseiller communal et simple citoyen.

Mais il est des tâches qui laissent une trace indélébile.

Nul doute que celle de premier citoyen d'une commune en fait partie.

Une partie de vous restera toujours à ce poste, et même si vous le vouliez, je doute que vous puissiez dorénavant vous en départir.

Monsieur le Président sortant, Monsieur Studer, Eric, un grand merci ! » (*applaudissements nourris du Conseil*)

M. le Président prononce alors son allocution de fin de présidence :

« Merci pour ces applaudissements chaleureux et nourris. Je n'en attendais pas moins de vous, nous pouvons donc directement procéder au vote : celles et ceux qui acceptent de m'attribuer la présidence à vie de ce conseil moyennant une indemnité annuelle modique de CHF 173'432.25 net - évidemment indexé au renchérissement annuel du coût de la vie - sont priés de le faire en levant la main, soyez courageux, ne soyez pas timides ! Soit ! Ma première tentative sournoise de prise de pouvoir est un flop ! Il est donc temps pour moi de décrocher mon tableau et de rejoindre le troupeau en laissant le nouveau berger monter au perchoir. A propos de tableau, toute personne, d'un raffinement certain, intéressée par l'acquisition de l'œuvre qui se trouve derrière moi peut se manifester auprès du greffe ou de moi-même afin que nous puissions le mettre en contact avec son auteur, à savoir Antoine Meier, résidant à La Tour-de-Peilz.

Ceci dit, il est temps de passer aux remerciements. Je tiens d'abord à remercier les membres du bureau avec lesquels j'ai pris grand plaisir à travailler au cours de cette année. Une mention spéciale à mes deux scrutateurs de cœur, Monsieur Righetti et Madame Lamartino qui, au début, n'ont pas toujours eu le comptage facile. Des remerciements appuyés tout d'abord à celle qui tient le gouvernail du bureau, notre si efficiente secrétaire Madame Dind. Veuillez recevoir en notre nom à tous ce magnifique bouquet. Vous pouvez chaleureusement l'applaudir. Des remerciements appuyés également à Rachel Duronio et à l'ensemble du greffe, sans qui toute cette machinerie s'enraierait immédiatement - auquel il faut évidemment ajouter notre secrétaire municipale Grégoire Halter, Madame Bacher secrétaire municipale adjointe, notre huissier Monsieur Vauthey et son suppléant Monsieur Pittet. Vous pouvez chaleureusement les applaudir.

J'aimerais terminer cette présidence sur un clin d'œil un peu en trompe-l'œil. Une forme d'hommage déguisé, dicté par la conjonction, fortuite ou non, d'événements distants dans le temps. Je vais en effet vous faire lecture d'un article paru il y a trente ans quasi jour pour jour dans le *Matin* du 23 juin 1987 et qui fait suite à la parution la veille d'un article de la même teneur paru dans la *Feuille d'avis* de Vevey, autrement dit 30 ans jour pour jour avant cette dernière séance que je préside. Et cet article a trait à feu mon père et à ses déboires, autrement dit à mon histoire personnelle qui rejoint celle de ce Conseil. Un peu d'histoire locale en somme ; la petite histoire qui rejoint la plus petite des histoires. Je vous fais lecture de cet article édifiant qui mêle détournement, règlement de compte et déballage médiatique sur la place publique. (...)

Si l'engrenage des difficultés financières personnelles de mon père est, à l'époque, amorcé depuis longtemps, c'est la marche de trop pour ce dernier. Bientôt l'office des poursuites viendra un matin saisir la plupart des meubles à notre domicile et mon père de quitter une fois pour toutes Vevey, ses collègues, et surtout sa famille. A peine le reverrais-je, pas plus de 3-4-fois, jusqu'à son décès en 2011. Voici pour le petit hommage en trompe-l'œil.

Pour le clin d'œil et parce que tout change jamais, en cette période de tension autour des comptes de la ville, mon père, entré au conseil le 30 septembre 1983, était un chantre du budget base zéro, très préoccupé qu'il était par l'alourdissement des frais de fonctionnement conduisant à une réduction toujours plus substantielle de l'autofinancement. Il se fit d'ailleurs l'auteur d'une motion contraignante qui fit grand bruit à l'époque (je vous passe les détails) et n'hésitait pas à proposer des coupes linéaires de plusieurs millions dans le budget (alors que le budget annuel tournait autour de 60 millions, contre le double aujourd'hui) et ce en conformité avec ses opinions. Ça, c'est pour le clin d'œil.

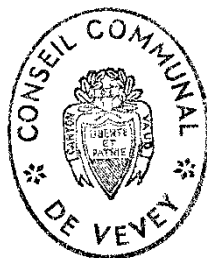
Et pour finir, épilogue en forme de retour vers le futur. Si mon père n'avait pas eu cette faiblesse de trop, peut-être n'aurait-il jamais quitté Vevey, sa famille, peut-être aurais-je connu les joies d'un encadrement paternel à l'adolescence et probablement qu'à l'âge adulte j'aurais rejoint les rangs du PLR. Papa, si tu m'entends, merci d'être parti.

C'était évidemment ma dernière boutade, je vous prie de m'en excuser. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance du 15 juin 2017 à 22h30 à la demande du Conseil communal et celle du 22 juin 2017 à 21h45. Cette dernière est suivie d'un apéritif servi à la Cave de l'Hospital.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Studer
Président



Carole Dind
Secrétaire



Annexes : ment. (4)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

	Comptes	Budget	Comptes
	2016	2016	2015
Total des charges	142'096'111.52	143'474'300	135'932'803.13
Total des revenus	136'293'308.80	139'803'000	134'184'323.06
Excédent de charges	5'802'802.72	3'671'300.00	1'748'480.07
Autofinancement	3'764'266.31	4'967'100	7'644'926.98
Dépenses d'investissements nettes	4'703'691.16		8'271'794.62

Compte de fonctionnement : Année 2016

Charges:		Recettes:	
142'096'112	30 Autorités et personnel	136'293'309	40 Impôts
38'809'703	31 Biens, services, marchandises	72'050'859	41 Patentes, concessions
21'268'157	32 Intérêts passifs	1'006'358	42 Revenu du patrimoine
2'801'544	35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	15'395'504	424 Gains comptables sur patrimoine financier
43'224'806	36 Aides et subventions	-2'020'025	43 Taxes, émoluments, produits des ventes
22'290'594		14'044'464	44 Parts à des recettes cantonales
		1'472'318	45 Participations et remboursements de collectivités publiques
		32'137'303	46 Autres participations et subventions
1'792'668	39 Imputations internes	92'314	49 Imputations internes
130'187'472		1792'668	
1'736'568	38 Attributions aux fonds et financements spéciaux	135'971'763	48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
		321'546	
10'172'072	33 Amortissements	5'802'803	EXCEDENT DE CHARGES
11'908'640		6'124'349	

Compte d'investissement

5'690'351	Dépenses brutes d'investissement	5'690'351
	Recettes d'investissement	986'660
	Investissement net	4'703'691

4'703'691	Investissement net
3'764'266	Autofinancement
939'425	Insuffisance de financement = recours à l'emprunt

11'908'640
-2'020'025
-8'124'349

3'764'266

ACTIE

11'405'872	910 DISPONIBILITES
21'999'984	911 DEBITEURS ET COMPTES COURANTS
97'303'085	912 PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER
11'965'187	913 ACTIFS TRANSITOIRES
88'026'844	914 INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF
2'805'875	915 PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS
6'000	916 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A AMORTIR
14'458'546	919 DECOUVERT
247'981'393	

PASSIE

12'243'152	920 ENGAGEMENTS COURANTS
65'006'379	921 DETTES A COURT TERME
128'912'500	922 EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME
193'918'879	923 ENGAGEMENTS ENVERS DES PROPRES ETABLISSEMENTS ET FONDS SPECIAUX
69'226	925 PASSIFS TRANSITOIRES
9'320'383	928 FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DE RESERVE
32'429'752	929 CAPITAL

11'908'640

247'981'393

247'981'393

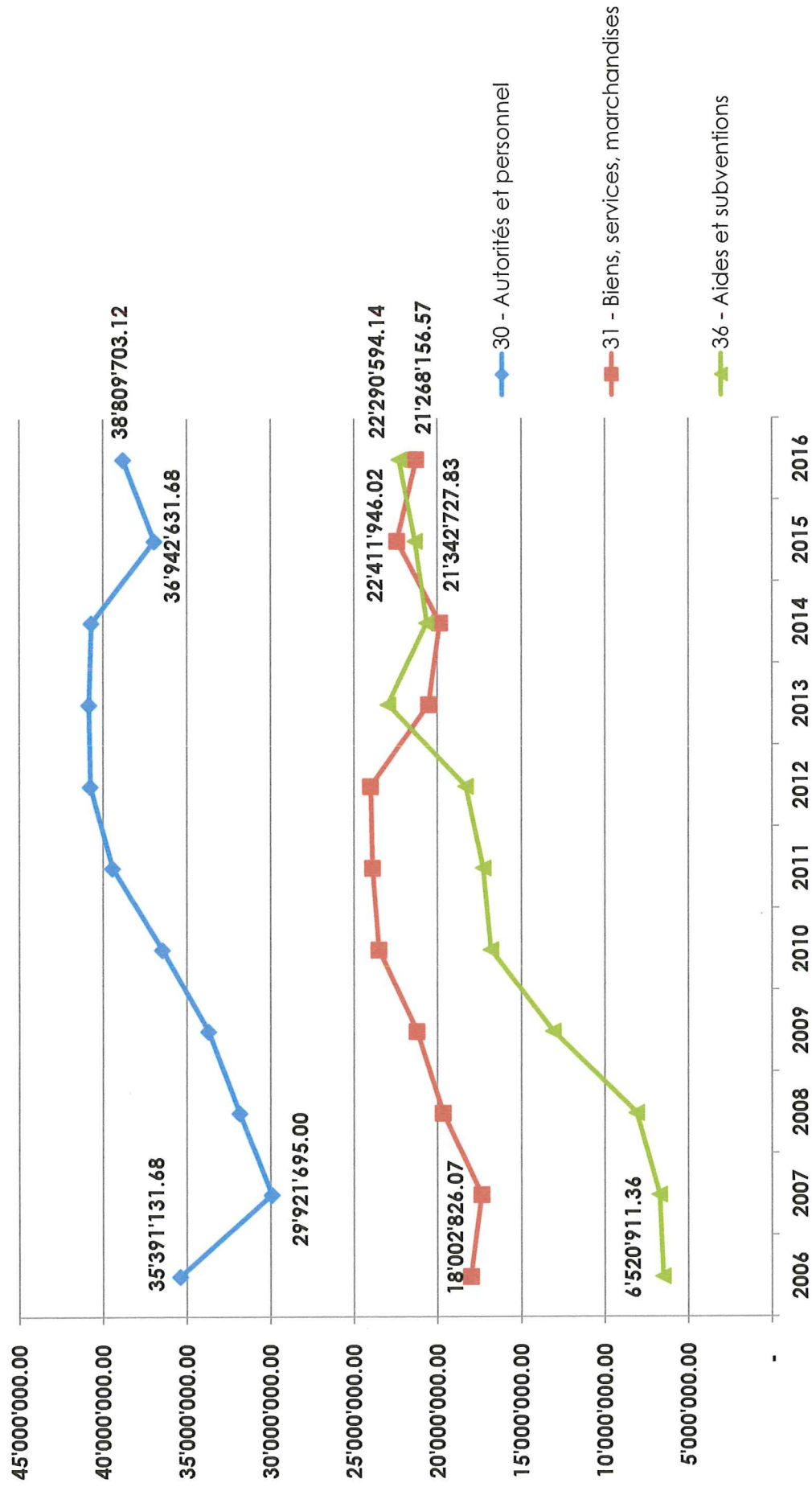
Commune de Vevey Comptes 2016 Charges et revenus par nature

	Comptes 2016		Budget 2016		Comptes 2015		Ecart C16-B16		Ecart C16-C15	
	en % du total	total	en % du total	total	en % du total	en francs	en %	en francs	en %	
3 CHARGES										
30 Autorités et personnel	38'809'703	27.31%	39'161'700	28.31%	36'942'632	-351'997	-0.90%	1'867'071	5.05%	
31 Biens, services, marchandises	21'268'157	14.97%	22'499'800	16.26%	22'411'946	-1'231'643	-5.47%	-1'143'789	-5.10%	
32 Intérêts passifs	2'801'544	1.97%	2'934'600	2.12%	2'789'306	-1'330'56	-4.53%	1'2'238	0.44%	
33 Amortissements	10'172'072	7.16%	8'532'300	6.17%	8'833'913	1'639'772	19.22%	1'338'159	15.15%	
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	43'224'806	30.42%	39'420'800	28.50%	40'415'053	3'804'006	9.65%	2'809'753	6.95%	
36 Aides et subventions	22'290'594	15.69%	22'565'100	16.31%	21'342'728	-274'506	-1.22%	947'866	4.44%	
38 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'736'568	1.22%	1'143'800	0.83%	1'359'634	592'768	51.82%	376'934	27.72%	
39 Imputations internes	1'792'668	1.26%	2'075'700	1.50%	1'837'591	-283'032	-13.64%	-44'923	-2.44%	
	142'096'112	100.00%	138'333'800	100.00%	135'932'803	3'762'312	2.72%	6'163'308	4.53%	
4 REVENUS										
40 Impôts	72'050'859	52.86%	72'460'000	53.22%	72'260'077	-409'141	-0.56%	-209'219	-0.29%	
41 Patentes, concessions	1'006'358	0.74%	1'060'000	0.78%	1'007'195	-53'643	-5.06%	-838	-0.08%	
42 Revenus du patrimoine	13'375'479	9.81%	10'127'000	7.44%	11'057'162	3'248'479	32.08%	2'318'317	20.97%	
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	14'044'464	10.30%	14'361'800	10.55%	13'246'285	-317'336	-2.21%	798'180	6.03%	
44 Parts à des recettes cantonales	1'472'318	1.08%	2'600'000	1.91%	1'821'400	-1'127'682	-43.37%	-349'082	-19.17%	
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	32'137'303	23.58%	32'949'500	24.20%	32'065'410	-812'197	-2.46%	71'893	0.22%	
46 Autres participations et subventions	92'314	0.07%	73'800	0.05%	144'399	18'514	25.09%	-52'085	-36.07%	
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	321'546	0.24%	446'400	0.33%	744'804	-1'244'854	-27.97%	-423'258	-56.83%	
49 Imputations internes	1'792'668	1.32%	2'075'700	1.52%	1'837'591	-283'032	-13.64%	-44'923	-2.44%	
	136'293'309	100.00%	136'154'200	100.00%	134'184'323	139'109	0.10%	2'108'986	1.57%	
EXCEDENT DE CHARGES	5'802'803		2'179'600		1'748'480					

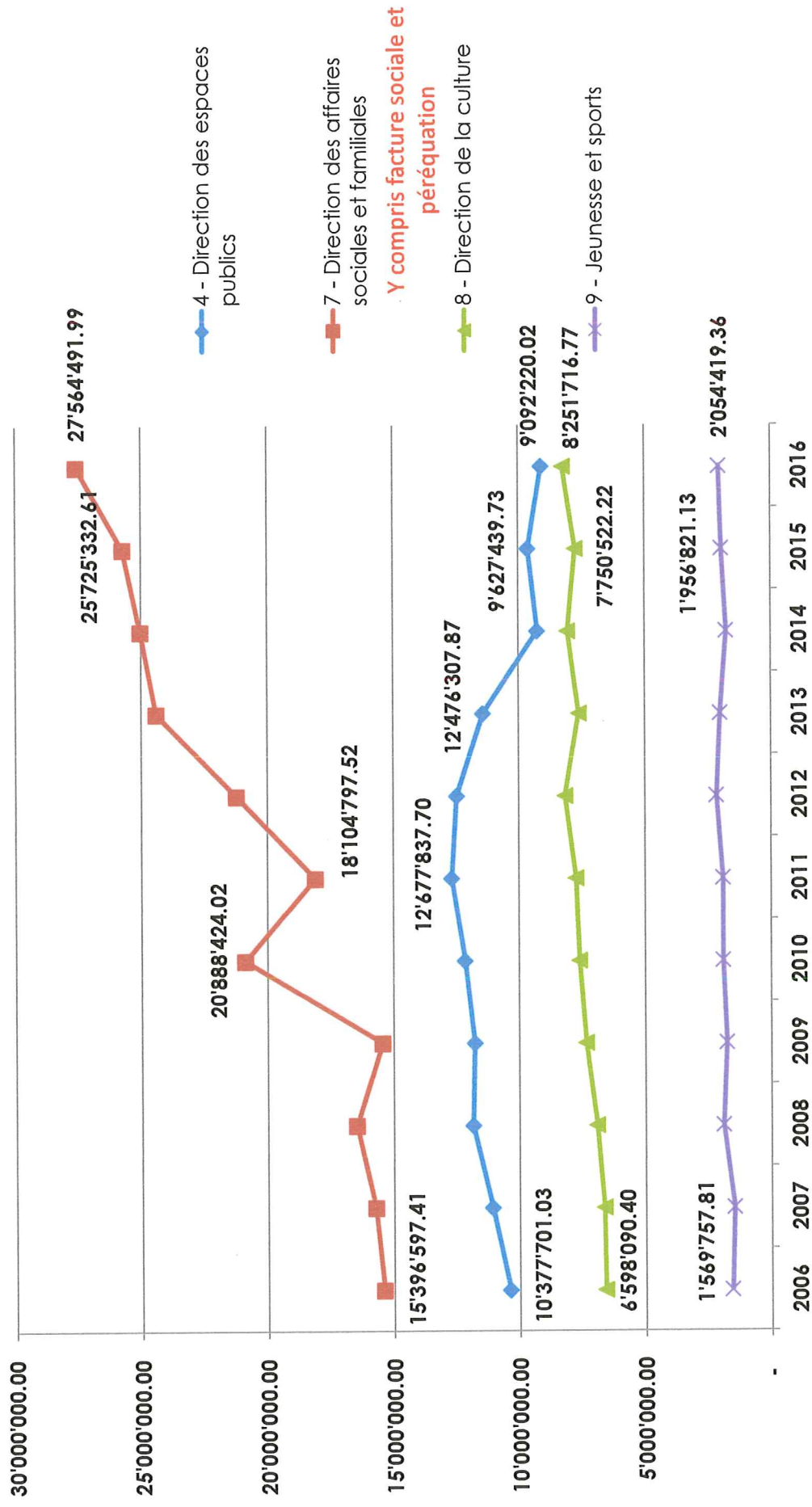
Commune de Vevey Comptes 2016 Recettes fiscales

	Budget	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	ECARTS EN %	
	2017	2016	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	C16-B16	C16-C15
Taux d'impôt communal	73	73	73	73	73	73	73	73	73		
Impôt sur le revenu	37'000	34'076	34'572	34'065	35'601	34'065	32'258	29'238	31'349	-10.33%	-1.43%
Impôt sur les prestations en capital	600	520	596	486	522	486	239	365	359	-2.90%	-15.23%
Impôt sur la fortune	4'400	3'979	4'057	3'228	4'215	3'228	3'100	3'090	2'482	-9.57%	-1.92%
Impôt à la source	4'800	4'200	4'762	4'716	4'088	4'716	6'584	3'671	3'810	-29.04%	-37.42%
Impôt sur la dépense	530	500	536	543	410	543	476	542	594	-12.57%	-18.51%
Impôt sur le bénéfice net	8'900	8'600	8'903	8'869	8'869	6'950	6'678	8'189	7'760	15.89%	11.95%
Impôt sur le capital	10'800	11'175	10'714	10'704	10'824	10'704	10'759	10'631	10'642	3.47%	4.30%
Sous-total 4011+4012	19'700	19'400	19'617	17'654	19'693	17'654	17'436	18'819	18'401	8.98%	7.77%
Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	600	600	513	633	417	633	636	575	527	-11.14%	3.88%
Droits de mutation	1'800	1'361	1'870	1'768	1'335	1'768	777	698	1'497	-24.39%	-27.22%
Impôt sur les successions et donations	1'500	2'245	1'398	1'260	1'667	1'260	2'474	1'316	838	49.64%	60.53%
Impôt sur les chiens	60	54	53	59	53	59	58	51	60	-10.00%	2.13%
Impôts récupérés après défalcation	500	636	509	332	174	332	292	318	158	81.67%	24.93%
Impôt sur les gains immobiliers	1'200	1'200	816	1'648	824	1'648	713	731	409	-62.68%	-45.14%
Total	72'690	72'530	69'299	66'392	68'998	66'392	65'043	59'414	60'484	-5.70%	-1.31%
Impôt foncier	4'800	3'850	3'777	3'622	3'701	3'622	3'488	3'438	3'259	6.59%	8.65%
Impôt sur les travailleurs frontaliers	1'100	1'100	1'005	906	1'000	906	869	668	682	-6.87%	1.93%
Total	78'590	77'480	74'081	70'921	73'699	70'921	69'400	63'520	64'425	-5.11%	-0.75%
Défalcations et escomptes	900	900	992	1'329	1'040	1'329	1'226	1'578	507	48.31%	34.54%

Evolution des charges par nature



Evolution des charges nettes par Direction







Evolution de l'autofinancement

	C 2016	B 2016	C 2015	C 2014	C 2013	C 2012	C 2011	C 2010
33 - Amortissements	8'541'072	8'293'600	8'833'913	9'478'413	8'880'837	9'599'652	8'342'364	8'244'947
332 - Amortissements supplémentaires	1'631'000					11'385'933		
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'736'568	1'057'100	1'359'634	1'923'977	1'227'847	772'813	1'099'456	1'759'341
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-321'546	-712'300	-744'804	-1'935'196	-2'604'950	-3'140'995	-2'227'083	-3'340'346
424 - Gains comptables sur patrimoine financier	-2'020'025		-55'337	-411'831	-237'293	-12'161'052	-1'024'708	-181'491
9123 - Vente d'immeubles et de terrains								
Résultat de l'exercice	-5'802'803	-3'671'300	-1'748'480	594'862	-978'902	-4'289'698	-6'414'367	-2'654'099
Autofinancement	3'764'266	4'967'100	7'644'926	9'650'225	6'287'539	2'166'653	-224'338	3'828'352

4'731'089

Autofinancement moyen 2010-2016:

Les résultats des comptes 2016

	2015	2016
• Déficit	1'748'480	5'802'803 
• Autofinancement	7'644'927	3'764'266 
• Investissements nets	8'271'795	4'703'691
• Degré d'autofinancement	92.42	80.03 
• Dette au 31 décembre	199'162'500	193'918'879
• Trésorerie au 31 décembre	21'365'186	11'405'872
• Découvert au bilan	8'665'743	14'468'546 

EN RESUME :

L'augmentation des charges est trois fois plus grande que l'augmentation des recettes, (en particulier en raison de la facture sociale et la péréquation financière)

I

Stagnation des impôts encaissés et forte baisse par rapport au budget, principalement pour les personnes physiques

II

Charges compressibles par nature toujours en hausse, légère maîtrise sur les biens, services et marchandises (nature 31)

III



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 12 juin 2017

Interpellation : Ayants droit d'y circuler!

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,

La Municipalité dans son communiqué de presse du 27 juin 2013 (<http://www.vevey.ch/N9308/plan-de-mobilite-et-d-urbanisme-integre-pmu.html>), nous informait que dès le 1er juillet 2013, la Ville de Vevey s'apprêtait à mettre en œuvre une phase du nouveau Plan de mobilité urbaine intégré (PMU), avec trois inversions des sens de circulation et un tronçon interdit à la circulation à l'exception des bus, taxis et riverains, à savoir en ce qui concerne notre interpellation:

- Fermeture de la rue de Lausanne entre la Place Ronjat et l'avenue Paul Cérésole, à l'exception des bus, taxis dans le sens Est-Ouest et riverains, depuis peu les taxis peuvent emprunter la rue dans le sens Ouest-Est.

Malheureusement, en observant la circulation sur ce bout de rue, nous pouvons constater qu'il y a une circulation assez importante au-delà des simples ayants-droit. Si l'on peut comprendre le passage des bus, des cyclistes et des taxis pour autant que ces derniers roulent de manière adaptée, il n'en va pas de même pour les véhicules de la poste et des services de livraisons rapides qui, eux, n'effectuent pas de livraisons dans la rue. Il en va de même pour les voitures de polices et autres véhicules de services (feu, ambulances) qui empruntent ce tronçon en dehors de toutes interventions.

Que devons-nous conclure de ces observations ? Que le statut de ce bout de rue n'est tout simplement pas clairement défini ou en tous les cas bien signalisés !

Nous demandons donc à la Municipalité:

- Quelle est la vitesse officielle de ce tronçon de rue?
- Qui sont les légitimes ayants droit d'y circuler?
- Y a-t-il une mise à l'enquête pour sa fermeture sauf pour les TP ?
- La municipalité a-t-elle l'intention de faire plus d'aménagements de surface sur cette rue, si oui lesquels?
- La municipalité a-t-elle l'intention d'y installer une signalisation plus explicite?

Nous demandons une réponse orale de la Municipalité.

Au nom du groupe Socialiste,
Isabel Jerbia

Interpellation intitulée : « Nouvel horaire des CFF : quelles mesures de compensation pour limiter la péjoration des relations entre l'Est Vaudois et Fribourg-Berne ? »

Avec le nouvel horaire 2018 des CFF, les relations entre l'Est vaudois et Fribourg-Berne seront nettement péjorées par rapport à la situation actuelle. La Riviera et le Chablais vont souffrir des nouveaux changements prévus en décembre 2017 par les CFF.

Actuellement, les 2 trains directs par heure (IR desservant Aigle, Montreux et Vevey) donnent correspondance à Lausanne pour le train direct (IC) pour Fribourg et Berne.

Avec l'horaire 2018, ce ne sera plus le cas, il n'y aura plus qu'une relation par heure. Un des deux trains Lausanne-Berne sera avancé de quelques minutes à Lausanne, ce qui ne permettra plus la correspondance, sauf quand le train de la ligne du Simplon sera décalé à cause du train pour Milan (4 fois par jour).

Le train dont la correspondance ne sera plus assurée est celui pour Lucerne, il y aura donc aussi une nette péjoration de la relation Est Vaudois - Lucerne. (Par exemple : Vevey-Lucerne, horaire actuel (relation la plus rapide) : 1 fois par heure, 2h32, 1 changement. horaire 2018 : 1 fois par heure, 2h54, 1 changement)

Il existe quelques pistes pour tenter de pallier à ces inconvénients, comme par exemple :

- une prolongation du train Vevey – Puidoux jusqu'à Palézieux avec des bonnes correspondances à Vevey (Est-Vaudois) et Palézieux (Fribourg-Berne), doublée d'une desserte Puidoux – Chexbres par bus pour garantir l'offre Lausanne – Chexbres avec une bonne correspondance à Puidoux.
- La mise en place d'un bus direct Vevey – Palézieux avec des bonnes correspondances à Vevey (Est-Vaudois) et Palézieux (Fribourg-Berne)

Dans ce contexte, nous posons les questions suivantes :

1. La Municipalité a-t-elle pris la mesure des conséquences du nouvel horaire des CFF pour la région Riviera Chablais ?
2. Est-elle prête à s'engager fermement pour défendre les propositions faites ci-dessus ?
3. Sinon, quelles mesures compensatoires entend-elle proposer et défendre ?

Vevey, le 15 juin 2017

par VL:
C. Gilson

Pour le groupe des Vents
Antoine Dormond

Dora Restes

Pour le Parti Socialiste
Antoine Dormond

Interpellation

déposée en séance du Conseil communal, 22.06.22017

De l'intérêt de Festivalocal pour la ville de Vevey

Il n'est pas forcément nécessaire de lancer des états généraux de la nuit, comme l'avait entrepris Bertrand Delanoë à Paris, pour reconnaître que la vie nocturne a un impact positif sur le développement économique et le maintien du lien social à Vevey comme ailleurs. Et qu'elle amène aussi son lot de nuisances et des tensions plus ou moins fortes avec les riverains.

Il y a donc un équilibre savant à trouver entre la liberté donnée aux organisateurs pour qu'ils apportent une plus-value festive, et la restriction à eux imposée, en termes de bruits, de gestion des déchets et autres. Un équilibre à analyser à chaque nouvelle manifestation.

C'est cette analyse que, par la présente interpellation, j'appelle de mes vœux, concernant le festivalocal.

Les problèmes que ce festival avait engendrés en ses précédentes versions avaient provoqué suffisamment de nervosité chez les voisins du Jardin Doret pour qu'on se décidât à le déménager au Jardin du Rivage. Cette translation doit-elle être considérée comme une solution ? J'en doute à observer d'un peu plus près ledit festival.

Je ne commenterai pas le choix musical. Tous les goûts sont dans la nature, même si je peine à élargir la notion de musique au bruit du marteau-piqueur. Le niveau sonore limite a été admirablement respecté par les ingénieurs du son et je les en félicite. Il n'en demeure pas moins que cette manifestation s'ajoute à une série d'occupations sonores du Jardin du Rivage qui s'étale sur de nombreuses semaines, et qu'elle n'est pas sans impact sur l'humeur et la capacité de travail des riverains. Des riverains qui pourraient avoir le clair sentiment d'être laissés pour compte au profit d'une clientèle, souvent très sympathique, comme ce fut le cas pour Animai, mais qu'il est difficile de qualifier dans le cadre de Festivalocal tant elle est bizarroïde et poly-défoncée.

Et c'est là où une analyse spécifique serait bienvenue : la ville de Vevey a-t-elle avantage à chasser des contribuables qui se couchent relativement tôt pour pouvoir travailler le lendemain matin, gagner un salaire et ainsi participer à l'économie de la ville, pour soutenir ce monde interlope et déjanté accroché aux baskets de Festivalocal, dont l'apport financier à la ville, encore faut-il qu'il y en ait un, ne compensera certainement pas le travail de la voirie après le passage du cyclone ?

Je remercie par avance la Municipalité de prendre un peu de son temps et de celui de son administration pour se pencher sur cette question.

Fabienne Despot

Vevey, le 22 juin 2017

